

Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron Site Conservatoire du littoral de Plaisance Saint-Froult (Charente-Maritime)



Mentions légales

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron¹

La Grange à Nouveau
Route de Plaisance
17780 Saint-Froult
05.46.82.42.85

Contact:

ROUSSEAU Pierre: pierre.rousseau@lpo.fr

ROBIN Frédéric: frederic.robin@lpo.fr

GUERRA CARANDE Julia: julia.guerra@lpo.fr, <https://github.com/burewimbi>

Rédaction: Philippe Delaporte (RNNMO), Pierre Rousseau (RNNMO)

Bilan et extraction de données: Julia Guerra Carande (RNNMO)

Mise en forme du bilan: Julia Guerra Carande (RNNMO), Frédéric Robin (LPO France)

Référence:

Rousseau P, Guerra Carande J, Delaporte P, Robin F, 2022. Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron – Site Conservatoire du littoral – St Froult (Charente-Maritime). Année 2021. 49 Pages.

Compilé le 11/03/2022

Table des matières

Mentions légales	1
Remerciements	7
1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique	9
2 La station de baguage de Plaisance	11
2.1 Historique et protocoles	11
2.2 Localisation et descriptif du site	12
2.3 Protocoles nationaux	13
2.4 Site national de formation de bagueurs	17
3 Suivi de la station de Plaisance	18
3.1 Synthèse interannuelle des captures	18
3.1.1 Synthèse interannuelle des controles	22
3.1.2 Effort interannuel de captures	24
3.2 Thème SEJOUR	25
3.2.1 Nombre annuel de captures	25
3.2.2 Effort interannuel de captures	27
3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	28
3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	31
3.3 Thème PHENO	33
3.3.1 Nombre annuel de captures	33
3.3.2 Effort interannuel de captures	35
3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	36
3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	39
3.4 Thème STAGE	41
3.4.1 Captures de l'année	41
3.5 Thème STOC Capture	42
3.5.1 Nombre annuel de captures	42

3.5.2	Evolution interannuelle du nombre d'individus	44
3.5.3	Synthèse annuelle des controles	45
3.5.4	Détail spécifique (tableau B + C + %)	46
4	Bibliographie et webgraphie	47
5	ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2021)	49

Table des figures

1	Situation géographique de la RNNMO	9
2	Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance	11
3	Cartographie des filets PHENO, SEJOUR.	13
4	Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR	15
5	Situation de la station STOC 47.	16
6	Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)	18
7	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)	22
8	Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000	23
9	Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)	24
10	Actions 2021 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR	25
11	Baguages et controles des 23 espèces, 2021 - SEJOUR	26
12	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR	27
13	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	29
14	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	30
15	Actions 2021 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO	33
16	Baguages et controles des 23 espèces, 2021- PHENO	34
17	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO	35
18	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	37
19	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	38
20	Évolution des captures sur le protocole STAGE	41
21	Évolution des captures sur le protocole STOC	42
22	Baguages et controles des 23 espèces, 2021 - STOC	43

23	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)	45
----	--	----

Liste des tableaux

1	Captures de l'année des bagueurs agréés	7
2	Captures de l'année des bagueurs stagiaires	7
3	Bilan des captures de l'année par espèce	19
4	Différences en nombre d'individus capturés -2020-2021-SEJOUR	28
5	Détail par espèce des captures de l'année - SEJOUR	31
6	Différences en nombre d'individus capturés -2020-2021-PHENO	36
7	Détail par espèce des captures de l'année - PHENO	39
8	Différences en nombre d'individus capturés -2020-2021-STOC	44
9	Détail par espèce des captures de l'année - STOC	46
10	Détail par espèce des captures à Plaisance depuis l'année 2000	49

Remerciements

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron tient à remercier tous les bénévoles aides-baguteurs étant passés par la station de baguage de Plaisance au cours de la saison. Celle-ci ne pourrait pas fonctionner de manière pérenne sans ce soutien précieux auprès des baguteurs titulaires du site.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les baguteurs et aides-baguteurs s'étant relayés ainsi que le nombre d'oiseaux bagués pour chaque personne.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires nous permettant de faire tourner cette station de baguage nationale :

- Le CRBPO.
- Le Conservatoire du littoral (Cdl).
- Le conseil Départemental de Charente-Maritime.
- La DREAL Nouvelle- Aquitaine.

Table 1 – Synthèse des captures faites par les baguteurs agréés en 2021.

BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BLANC, Jean-Francois	75	17
COULOMB, Yannig	3142	56
DELAPORTE, Philippe	78	11
DESCHAMPS, Julie	1294	47
JOMAT, Loic	93	11
PROVOST, Romain	13	7
ROUSSEAU, Pierre	1636	43

Table 2 – Synthèse des captures faites par les aides-baguteurs en 2021.

AIDE-BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BAUVINEAU, Simon	204	17
BERQUEZ, Benoit	105	12
BEZOT-MAILLARD, Emma	2	2
BLANCHOT, Pierre	54	13
CHABANNE, Remy	140	17
COQUAIS, Anais	461	30
DAMIAN, Sophie	409	29
DEDIEU, Astrid	1693	45
DELACROIX, Rose	1425	43
DUPUIS, Jeremy	218	24

FAGOT, Camille	34	11
FERNANDEZ, Fabien	286	21
FOURNIAL, Peggy	94	14
GERVOT, Meryl	400	32
GIRET, Alain	87	12
GUERBER, Clementine	11	5
HUGUET, Elliott	4865	56
LAUTIER, Alexandre	14	6
LAZARD, Julian	4	1
LEGAY, Etienne	392	26
LORIOUX, Sophie	111	15
MARINE, Marie	118	17
MINEAU, Gaetan	242	20
MIRO, Camille	366	26
PAGNON, Thomas	250	34
REMY, Bastien	201	18
REY, Fanny	322	26
ROTUREAU, Vincent	186	20
ROUET, Flavie	431	29
ROYER, Leo	15	6
SCHMITT, Fabrice	911	38
TILLET, Yohan	110	15
WILLIAMS, Gary	185	19

1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique



Figure 1 – Situation géographique de la RNNMO

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (RNNMO¹) et le site Conservatoire du littoral (Cdl) de Plaisance sont situés sur le littoral centre-atlantique de la France métropolitaine (Figure 1). Elle est localisée dans le sud des Pertuis charentais, à mi-chemin entre La Rochelle et Royan (Région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime). Couvrant officiellement plus de 6.550 ha, dont près de 6.200 ha en Domaine Public Maritime (DPM), le site protégé correspond à la façade littorale des marais de Brouage et de l'île d'Oléron, vaste complexe de marais littoraux couvrant plus de 12.000 ha.

Le secteur continental de la RNNMO et la propriété du Cdl de Plaisance sont situés sur les communes de Saint-Froult et de Moëze (Figure 2).

Cet ensemble d'habitats littoraux et rétro-littoraux forment une mosaïque de milieux ouverts représentatifs des marais cotiers. Ils constituent ainsi un échantillon représentatif des milieux littoraux centre-atlantique, et intègrent notamment les éléments physiographiques suivants :

- Les vastes vasières intertidales soumises au balancement des marées et situées de part et d'autre du Coureau d'Oléron, zone de passage entre les Pertuis d'Antioche et de Maumusson.
- Les polders de la partie terrestre couverts de prairies naturelles (marais « plats ») ainsi que d'anciens marais salants et de baisses à caractère lagunaire (marais « gâts »).
- Les flèches et cordons sableux de la cote oléronnaise et de l'anse de Saint-

Froult, en perpétuel remaniement à cause du jeu des courants et des flux sédimentaires. Elles se caractérisent par une végétation de type dunaire et favorisent à leur abri le développement de prés salés.

- Le cordon dunaire fossile de Plaisance (dune grise de Gascogne²), en mosaïque avec des milieux buissonnants, lui-même endigué, abrite la plus forte biodiversité spécifique des habitats terrestres de l'espace protégé.

2 La station de baguage de Plaisance

2.1 Historique et protocoles

En préambule, tous les programmes d'étude nécessitant la capture à des fins de baguage des oiseaux sont encadrés par la loi, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après validation par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux – Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO-MNHN³). Seuls les bagueurs diplômés et à jour de leur autorisation annuelle de baguage sont habilités à pratiquer.

Situé sur l'un des axes majeurs de migration, « l'East atlantic flyway » qui draine les populations d'oiseaux entre leurs zones holarctiques, paléarctique de nidification et celles d'hivernage du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique. L'attrait du

site de Plaisance a été testé dès 2001 lors de la halte migratoire postnuptiale des passereaux. Ce test s'est avéré positif et est désormais confirmé: les haies et massifs buissonnants riches en baies (sureaux, ronces, prunelliers...) offrant une riche source de sucres d'assimilation rapide pour des milliers de passereaux.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du littoral et la gestion inadaptée des espaces non urbanisés contribuent à faire disparaître les habitats semi-ouverts, les friches buissonnantes, les dunes arbustives qui représentent autant de zones de refuge pour les centaines de milliers de passereaux qui survolent le littoral charentais. Une meilleure connaissance des flux et des communautés de passereaux utilisant le site protégé est donc indispensable. De fait, ces précisions permettent de définir la nécessité de conservation ou la restauration de corridors migratoires, même pour des passereaux encore relativement communs à ce jour. Un suivi annuel par le baguage a donc été structuré, et intégré par la suite au protocole national du CRBPO/MNHN, dit « Halte migratoire », qui a évolué depuis 2014 vers 2 programmes distincts et complémentaires:



Figure 2 – Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance

- SEJOUR⁴ (approche CMR des durées de stationnement spécifique en rapport avec la prise de poids).
- PHENO⁵ (phénologies spécifiques par classes de sexe et d'âges, interactions possibles avec les effets du réchauffement global – chronologies et populations biogéographiques).

A ces protocoles inscrits dans la durée, plusieurs opérations de baguage relatives à d'autres thématiques ont été conduites temporairement à partir de 1990 (Programme Alouette, dortoir, stage, paludicoles...).

Fin 2020, la base de données de la réserve sur l'ensemble de ces thématiques comportait près de 225 000 lignes de données dont 184 360 pour la migration postnuptiale (HALTE, PHENO, SEJOUR), représentant l'une des plus anciennes et importantes de France pour les passereaux terrestres.

Enfin, pour information, mentionons également sur le site d'étude postnuptiale le fonctionnement d'une station STOC – capture⁶ depuis 2000. L'équipe de la réserve s'est également investie dans la conduite ou la participation à différents programmes personnels CRBPO (Echasse blanche, canards de surface, Faucon crécerelle..., et limicoles cotiers⁷). Ce dernier programme, toujours actif, en collaboration scientifique avec le laboratoire LIENSs – CNRS – La Rochelle Université a débuté en 2001⁸.

L'ensemble des programmes de baguage en pratique sur le site protégé est encadré par le plan de gestion 2017/2026 de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance⁹.

2.2 Localisation et descriptif du site

Le site de capture (dune fossile du lieu- dit Plaisance) s'étend sur près de 14 hectares au pic de l'activité de baguage (en termes de linéaire de filet déployé), c'est-à-dire lors des sessions STAGE.

Les habitats dunaires qui le composent sont encadrés par des prairies subhalophiles, l'ensemble est à ce jour poldérisé depuis les années 60. Comme exposé précédemment, près du 60 % de la surface correspond à l'habitat Corine Biotope 16.222² «Dunes grises de Gascogne», espace ouvert en mosaïque avec des milieux buissonnants à boisés: Lettes dunaires (Corine 16.3¹⁰), Fourrés dunaires mixtes (Corine 16.252¹¹), Dunes boisées (Corine 16.29¹²) et Frênaies (Corine 44.3¹³). Les essences buissonnantes et arbustives majoritaires sont la Ronce commune, l'Épine noire (Prunellier), l'Épine blanche (Aubépine), le Sureau noir, le Troène commun, et le Frêne commun. Les actions de gestion déployées consistent en un pâturage ovin localisé, restreint dans le temps, et par un broyage circonscrit des ronciers pour

éviter la fermeture de l'habitat européen prioritaire de la Dune grise de Gascogne.

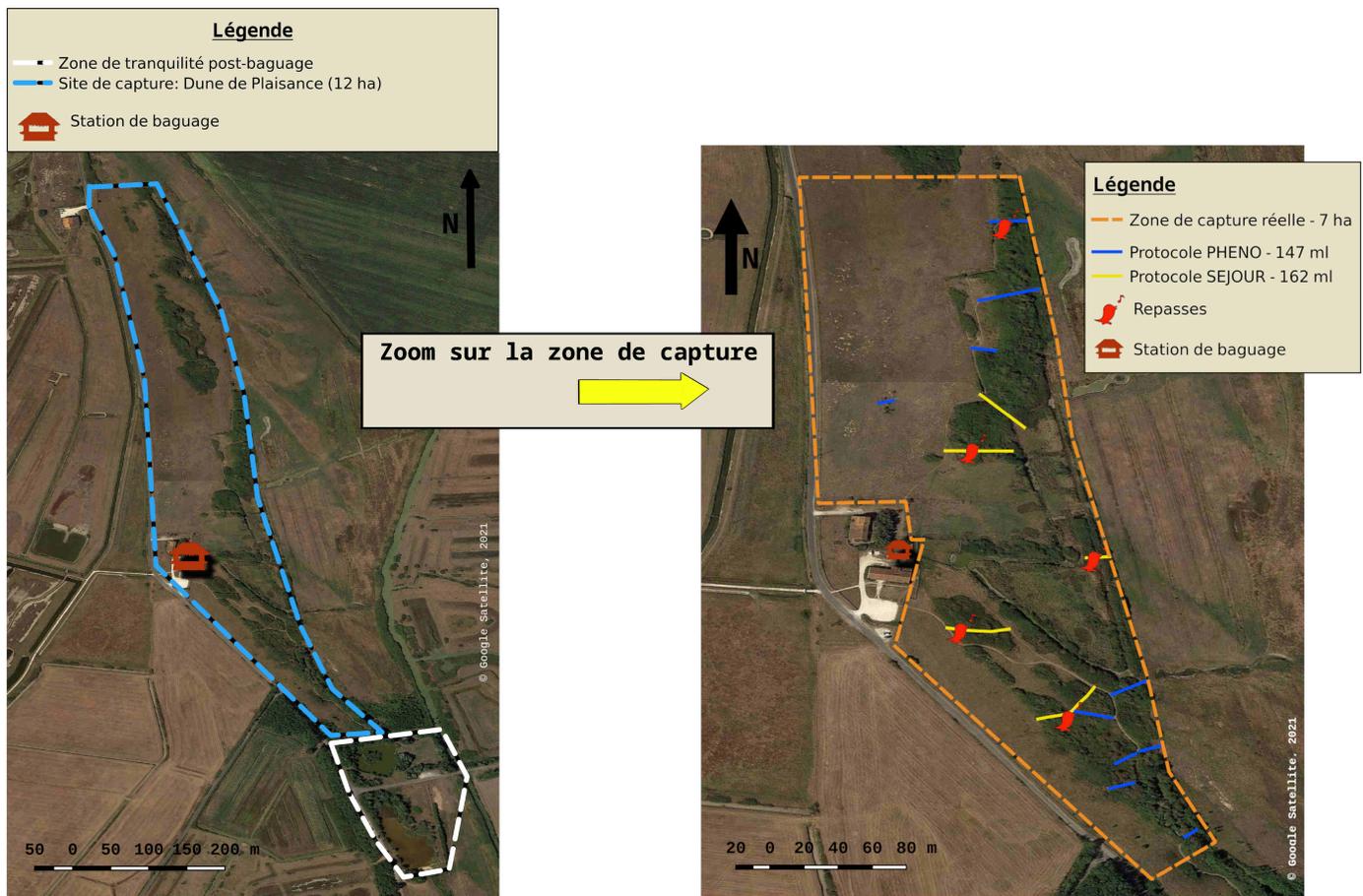


Figure 3 – Situation de la station de baguage et emplacements des filets PHENO et SEJOUR

2.3 Protocoles nationaux

Comme évoqués en 2.1, les protocoles ont évolué et se sont succédés sur la station de baguage en lien avec les directives du CRBPO. Depuis 2015 les programmes PHENO et SEJOUR sont mis en œuvre lors de la migration postnuptiale, auxquels il faut ajouter des sessions de baguage dites «STAGE» lors des temps de formation et de qualification de futurs bagueurs.

En pratique, les filets sont déployés au nord et au sud du «Carbet de baguage» (Cf. [Figure 3](#)), généralement de la dernière décade de juillet à la seconde de novembre

(extrêmes: 09/07 à 06/12). L'ouverture des filets débute dans l'heure qui précède le lever du soleil; les repasses audio, 1 heure avant le jour. Les relèves au filet sont classiquement espacées d'une demie-heure, rapprochées lors de conditions météo risquées (vent soutenu, pluie, fortes chaleurs...); et si la situation empire les filets sont mis en berne. Le baguage intervient dès le retour à l'atelier (souvent deux tables en activité simultanée, l'une PHENO, l'autre SEJOUR lorsque les deux protocoles fonctionnent en même temps). La fermeture des filets intervient généralement entre 12 et 13 heures. Les heures de début de session de capture (HS) et leur durée (DS) sont obligatoirement documentées.

Le protocole SEJOUR⁴ (n° CRBPO 882) est mis en œuvre chaque année (non réalisé en 2020) dès lors que la capacité en personnel bagueur est suffisante pour assurer une à plusieurs sessions à minima de 10 jours consécutifs. 162 mètres de filets sont déployés en 5 lignes. 31 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – PASDOM - PHOPHO – PHYCOL – PHYLUS – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – TURILI - TURMER – TURPHI.

Le 2ème protocole PHENO⁵ (n° CRBPO 881) est réalisé sur la base d'au moins une capture hebdomadaire sur la totalité de la migration postnuptiale. Le linéaire minima de filets en phase de capture est de 60 mètres, le maxima n'est pas limité. Ce protocole a été mené chaque année depuis 2015, il est plus souple en termes d'investissement humain. 45 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – AEGCAU - ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – EMBCIT- EMBSCH- ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LANRIO – LANSEN - LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – OENOEN – PARCAE – PARMAJ – PASDOM - PHOOCH - PHOPHO – PHYCOL – PHYLUS – PRUMOD - REGIGN - REGREG – SAXRUB – SAXTOR – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – STUVUL – TROTRO - TURILI - TURMER – TURPIL - TURPHI.

Pour ces deux programmes, un calendrier décadaire prévoit les repasses audio à actionner en relation étroite avec la phénologie de la migration des espèces (voir [Figure 4](#)).

20/07 au 29/07	30/07 au 09/08	10/08 au 19/08	20/08 au 29/08	30/08 au 09/09	10/09 au 19/09	20/09 au 29/09	30/09 au 09/10	10/10 au 19/10	20/10 au 29/10	30/10 au 09/11	10/11 au 19/11	20/11 au 30/11
20-juil	30-juil	10-août	20-août	30-août	10 sept.	20 sept.	30 sept.	10 oct.	20 oct.	30 oct.	10 nov.	20 nov.
SYLCOM + SYLBOR + LUSMEG												
				SYLCOM + SYLBOR + SYLATR								
								SYLATR + ERIRUB + PHYCOL				
ACRSCH + ACRSCI + PHYLUS												
					ACRSCI + PHYLUS + PHYCOL							
									TURMER + TURPHI + TURILI			
		FICUCA + PHOPHO + LOCNAE										
		JYNTOR + SAXRUB + MUSSTR										
								CARINA + CARLIS + FRICOE				
2 POSTES		4 POSTES						3 POSTES				

Figure 4 – Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR

Le STOC Capture⁶, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs est mené (sous l'égide du CRBPO-MNHN) depuis l'année 2000 sur le site de la Dune de Plaisance (Figure 5).

La station n°47 est composée de 26 filets répartis sur les 12 hectares du site (cf. chapitre 2.2 pour le descriptif habitat). La densité de filet (unité de 12m) est de 2,16 à l'hectare. Valeur à ajuster à 4,3 filets par hectare d'habitats buissonnant à arbustif.

Ce protocole intervient au printemps dans le but d'étudier la dynamique des populations des oiseaux nicheurs communs (communauté, survie locale intra et interannuelle, production et effectifs intra et interannuels de jeunes, classes d'âges et de sex-ratio, recrutement des individus, biométrie et conditions corporelles, ...).

Trois sessions de capture sont menées, et ont lieu vers le 15 des mois de mai et juin et autour du 10 juillet pour l'ultime session annuelle. Pour chaque session, deux équipes sont nécessaires, divisant ainsi la zone en : - équipe nord – 12 filets, - sud 14 filets). Les oiseaux sont démaillés et bagués à proximité du filet afin de limiter l'impact de la capture en période de reproduction. La biométrie, longueur de l'aile pliée, du tarse, prises de la masse corporelle et du taux d'adiposité ne n'est pas obligatoire (à l'exception des espèces pour lesquelles la biométrie est le seul élément diagnostique pour sexer), mais bienvenue, et cela à l'appréciation du bagueur fonction de la densité des oiseaux capturés, la priorité étant de réduire au maximum la manipulation de chaque oiseau capturé (femelle en phase d'incubation, mâle au nourrissage, jeune sub-volant non émancipé...). Sont également demandés, les indicateurs de l'état de santé et la mue pour chaque

oiseau capturé.

Un bilan (année n-1) est annuellement généré par le CRBPO sur les indicateurs du fonctionnement intra et interannuel des populations des oiseaux communs de la station STOC n°47 de Plaisance, et replacé à l'échelle comparative des autres stations STOC en France (Figure 5). Ce bilan est consultable sur l'onglet "Documents"⁹ de notre site web.

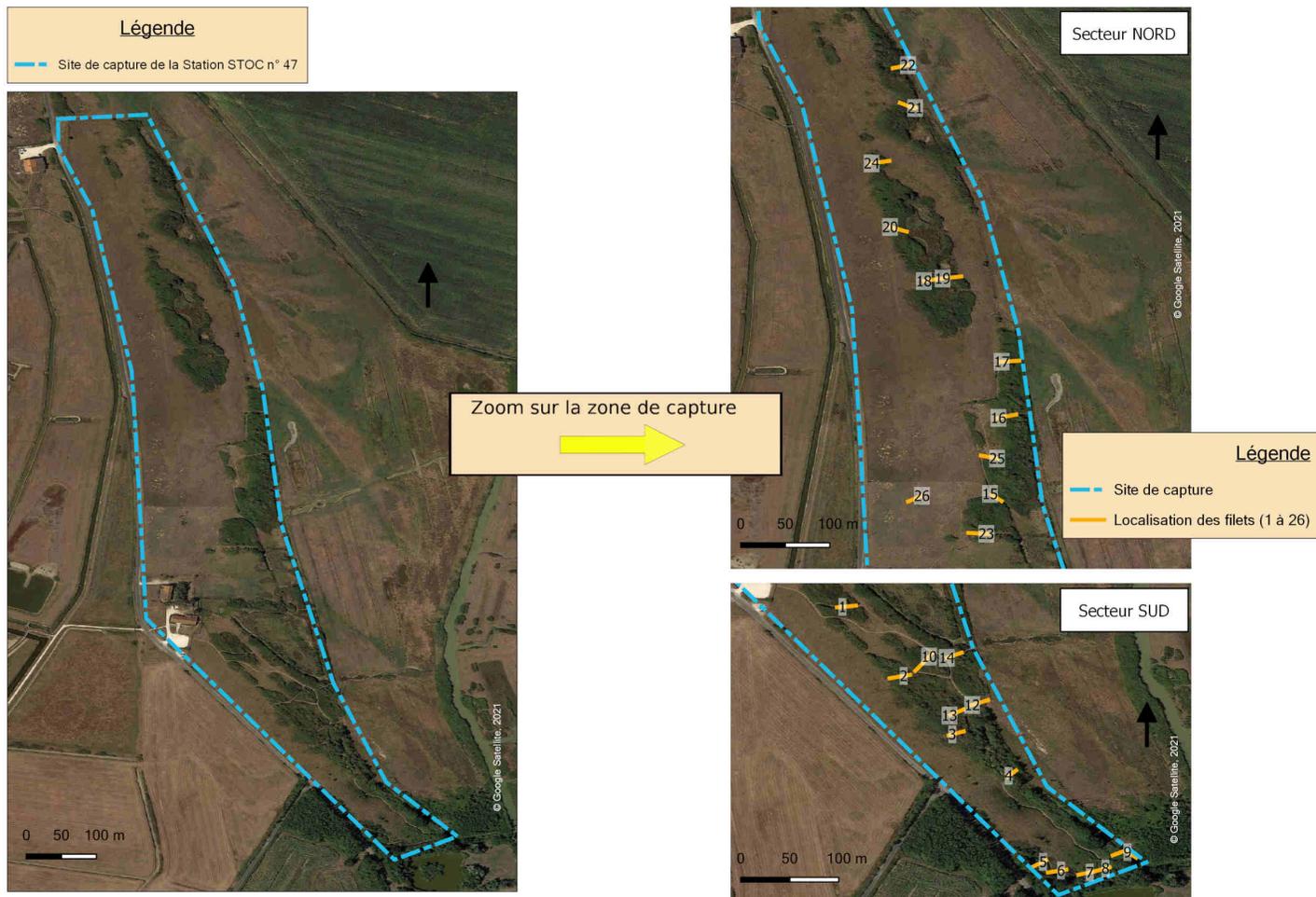


Figure 5 – Situation de la station STOC 47.

Enfin, le protocole STAGE¹⁴ réalisé et réservé à l'intention des bagueurs en formation ou en qualification, peut temporairement s'ajouter aux deux autres programmes précités. Des sessions de captures peuvent dans ce cadre être organisées au-delà des lignes de filets habituelles et également en fin d'après-midi. Les repasses audio, peuvent aussi concerner des espèces non ciblées par les PHENO et SEJOUR.

2.4 Site national de formation de bagueurs

Annuellement des aides-bagueurs en formation, de tout niveau sont accueillis à la station pour se former à la pratique du baguage durant la migration postnuptiale. Le site accueille (hors semaines de stages intensifs), des aides bagueurs (maximum 2 en simultané) pour une période minimale d'une semaine. Ils bénéficient d'une formation pratique dispensée par les bagueurs titulaires de la RNNMO. Depuis 2004, 232 aides bagueurs ont été concernés.

Dès 2004, des stages intensifs (LPO, ATEN, AFB et OFB)¹ ont été organisés, à raison de un à deux stages par an permettant d'accéder au niveau 1-2 et 3-4 du carnet de formation du CRBPO. Ces formations accueillent des groupes de 6 à 12 stagiaires en simultanée. Elles ont été proposées de 2007 à 2019 dans le cadre du catalogue de formation de l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) et anciennement ATEN et AFB. Les autres années, elles ont été organisées par la LPO. Hors de ces stages de formation au tronc commun du diplôme de bagueurs d'oiseaux sauvages, la RNNMO avec ou sans l'OFB a mené des stages de bagueurs spécialistes à la capture des limicoles cotiers (5 sessions). En cumulé, 386 stagiaires ont été accueillis sur la période 2004 à 2020.

En plus de la formation continue des aides-bagueurs et des stages intensifs, la RNNMO est l'un des trois sites historiques de qualification pour l'obtention du permis de baguer en France. Les deux autres sites réguliers étant le Fort-Vert dans les Hauts de France et la Réserve Naturelle Nationale du Viguerat en Camargue dans les Bouches du Rhone.

Durant 5 à 6 jours, par session, quatre qualifiants sont évalués dans des conditions réelles par un examinateur du CRBPO.

1. ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels – AFB: Agence Française pour la Biodiversité – OFB : Office Français de la Biodiversité.

3 Suivi de la station de Plaisance

3.1 Synthèse interannuelle des captures

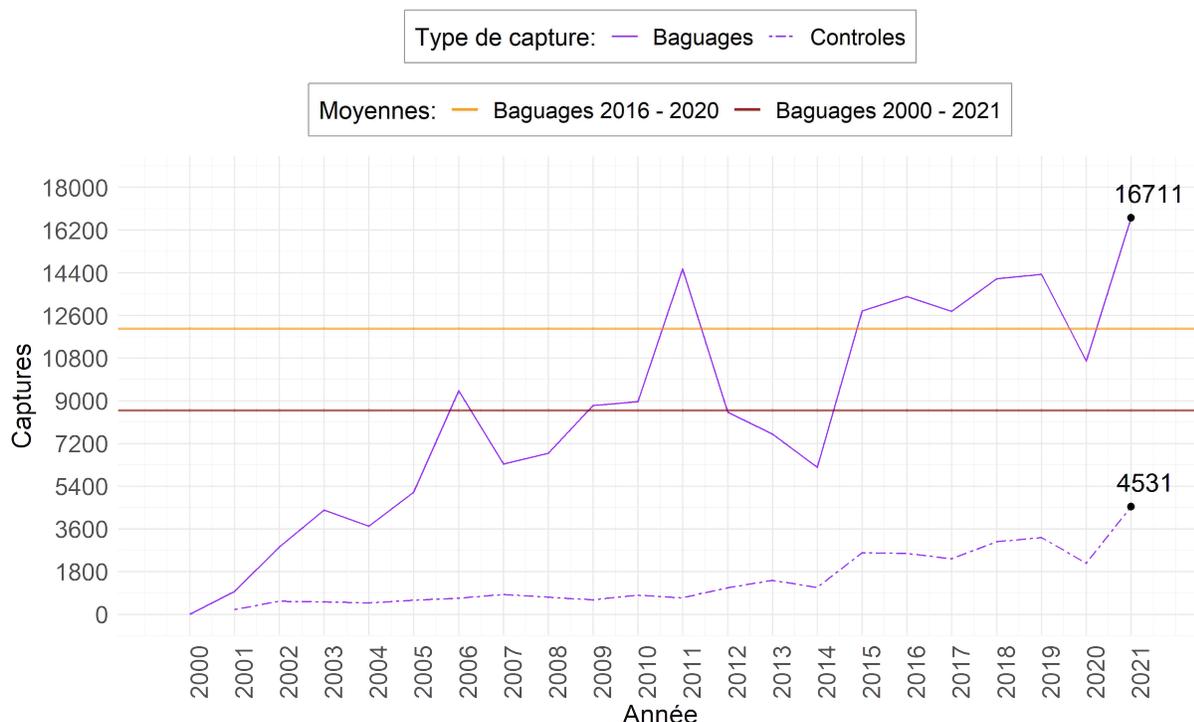


Figure 6 – Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)

Le nombre d'actions de **baguage** de l'année 2021 est de 16.711, tous protocoles confondus. Ce chiffre est de 10.675 actions de baguage en 2020. La moyenne d'actions de baguage des 5 dernières années avant 2021 est de 12.032 baguages. La moyenne globale mise à jour avec les données 2021 est de 8.591 baguages.

Le nombre d'actions de **contrôle** de l'année 2021 est de 4.531, tous protocoles confondus. ce chiffre est de 2.156 en 2020. La moyenne des actions de contrôle des 5 dernières années avant 2021 est de 2.359 contrôles. La moyenne globale mise à jour avec les données 2021 est de 1.465 contrôles.

Parmi les espèces cibles de la station de baguage de Plaisance, 23 espèces seront détaillées dans cette synthèse: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familier (ERIRUB), Gorgebleue à miroir (LUSSVE), Rossignol philomèle

(LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Gobemouche noir (FICUCA), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR).

Table 3 – Bilan des captures 2021 par espèce, tous protocoles confondus. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1405	295	8,4	6,5
Fauvette des jardins	SYLBOR	1288	320	7,7	7,1
Fauvette grisette	SYLCOM	1042	400	6,2	8,8
Pouillot fitis	PHYLUS	862	77	5,2	1,7
Moineau domestique	PASDOM	774	58	4,6	1,3
Grive musicienne	TURPHI	720	113	4,3	2,5
Phragmite des joncs	ACRSCH	462	106	2,8	2,3
Rossignol philomèle	LUSMEG	343	347	2,1	7,7
Fauvette à tête noire	SYLATR	3115	604	18,6	13,3
Rougegorge familier	ERIRUB	1918	1034	11,5	22,8
Pouillot véloce	PHYCOL	1763	170	10,6	3,8
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	273	47	1,6	1
Bouscarle de Cetti	CETCET	247	332	1,5	7,3
Merle noir	TURMER	225	95	1,3	2,1
Gobemouche noir	FICUCA	213	55	1,3	1,2
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	189	64	1,1	1,4
Locustelle tachetée	LOCNAE	186	10	1,1	0,2
Verdier d'Europe	CARCHL	169	6	1	0,1
Troglodyte mignon	TROTRO	139	26	0,8	0,6
Mésange bleue	PARCAE	132	53	0,8	1,2
Hirondelle de rivage	RIPRIP	118	2	0,7	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	96	3	0,6	0,1
Accenteur mouchet	PRUMOD	88	57	0,5	1,3
Tarier pâtre	SAXTOR	74	21	0,4	0,5
Torcol d'Europe	JYNTOR	73	44	0,4	1
Étourneau sansonnet	STUVUL	71	4	0,4	0,1
Linotte mélodieuse	CARINA	70	5	0,4	0,1
Grive mauvis	TURILI	68	6	0,4	0,1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	63	33	0,4	0,7
Tarier des prés	SAXRUB	63	8	0,4	0,2
Chardonneret élégant	CARLIS	58	6	0,3	0,1

Mésange charbonnière	PARMAJ	51	35	0,3	0,8
Gobemouche gris	MUSSTR	41	1	0,2	<0,05
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	38	30	0,2	0,7
Pinson des arbres	FRICOE	35	1	0,2	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	27	10	0,2	0,2
Traquet motteux	OENOE	27	2	0,2	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	21	3	0,1	0,1
Pipit des arbres	ANTTRI	19	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	17	1	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	13	2	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	12	31	0,1	0,7
Cisticole des joncs	CISJUN	12	0	0,1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	9	0	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	8	1	<0,05	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	7	4	<0,05	0,1
Hibou moyen-duc	ASIOU	7	0	<0,05	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	7	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	7	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	5	1	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	4	1	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	4	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	4	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	2	2	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	2	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	2	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	2	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	4	<0,05	0,1
Pouillot de Bonelli	PHYBON	1	1	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	1	0	<0,05	<0,05
Perdrix rouge	ALEUFA	1	0	<0,05	<0,05
Canard colvert	ANAHOS	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	1	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	1	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	1	0	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette pitchou	SYLUND	1	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	1	0	<0,05	<0,05

TOTAL

16711

4531

-

-

3.1.1 Synthèse interannuelle des controles

Sur les 4.531 actions de controle de 2021, 94,6% sont des individus autocontrôlés. Pour l'année 2020, ce pourcentage était de 93,8%. La moyenne 2000-2021 est du 90,1%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,6% pour 2021; 99,0% pour 2020; la moyenne 2000-2021 mise à jour est du 97,7%).

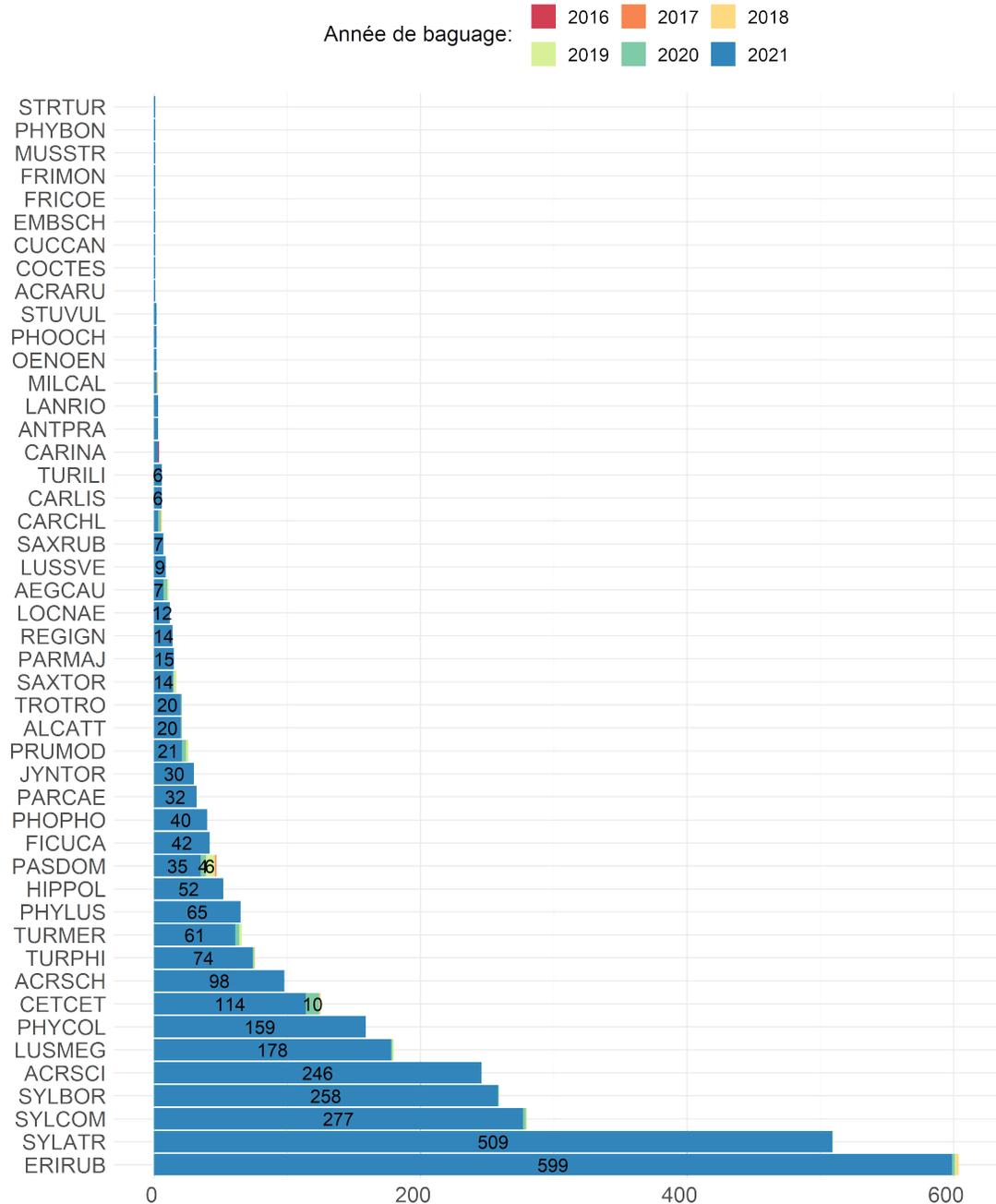


Figure 7 – Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)

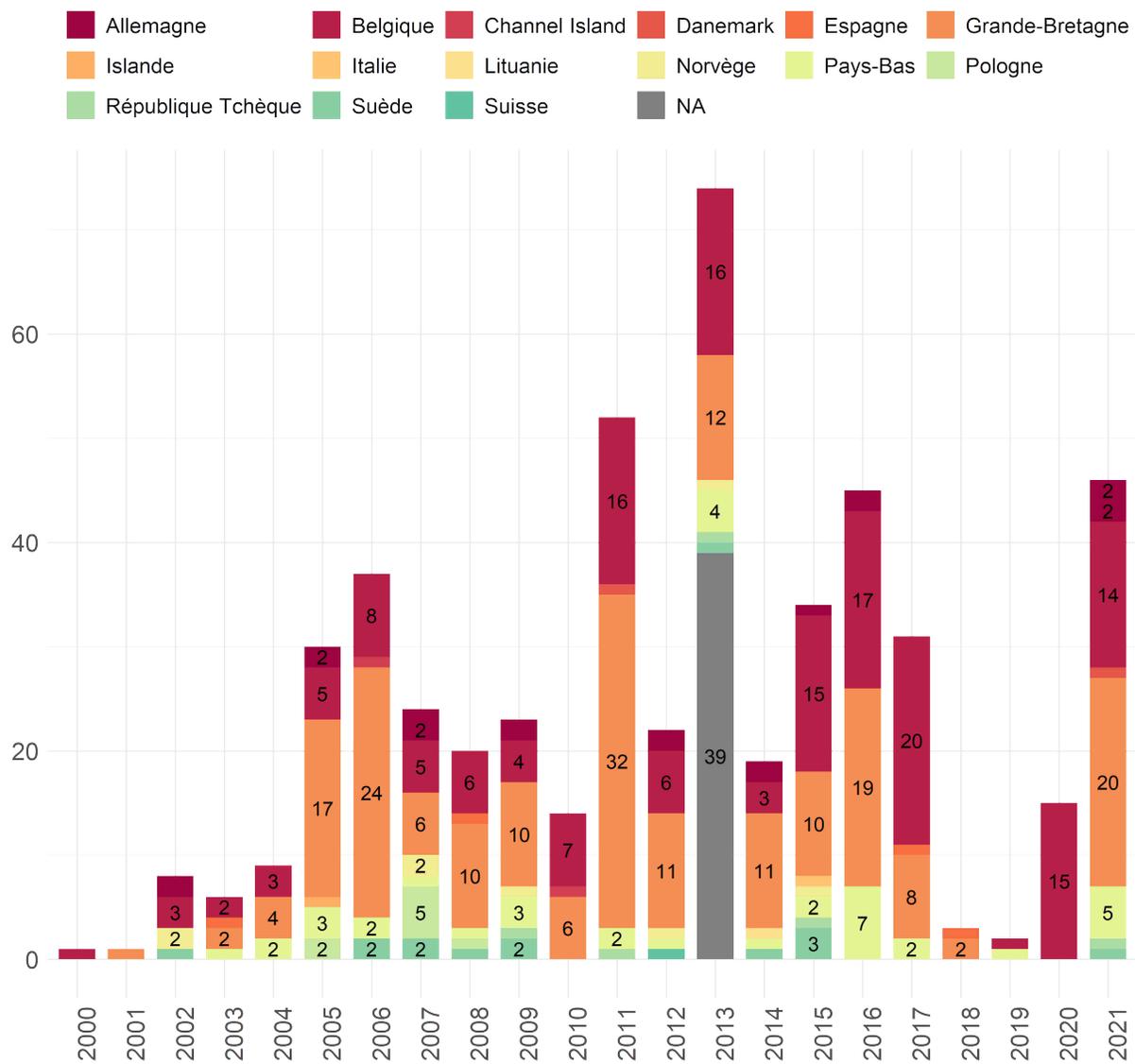


Figure 8 – Pays émetteurs de la bague des contrôles étrangers depuis 2000

3.1.2 Effort interannuel de captures

En 2021, 217 jours de capture ont été réalisés à la station de Plaisance. La moyenne des 5 dernières années avant 2021 est de 110 jours de capture par année. La moyenne globale mise à jour avec les données 2021 est de 88 jours de capture par année.

Cette variabilité de l'effort de capture est souvent liée aux conditions météorologiques et à la disponibilité de personnel permettant de faire fonctionner la station (saisonniers, aide-bagueurs...).

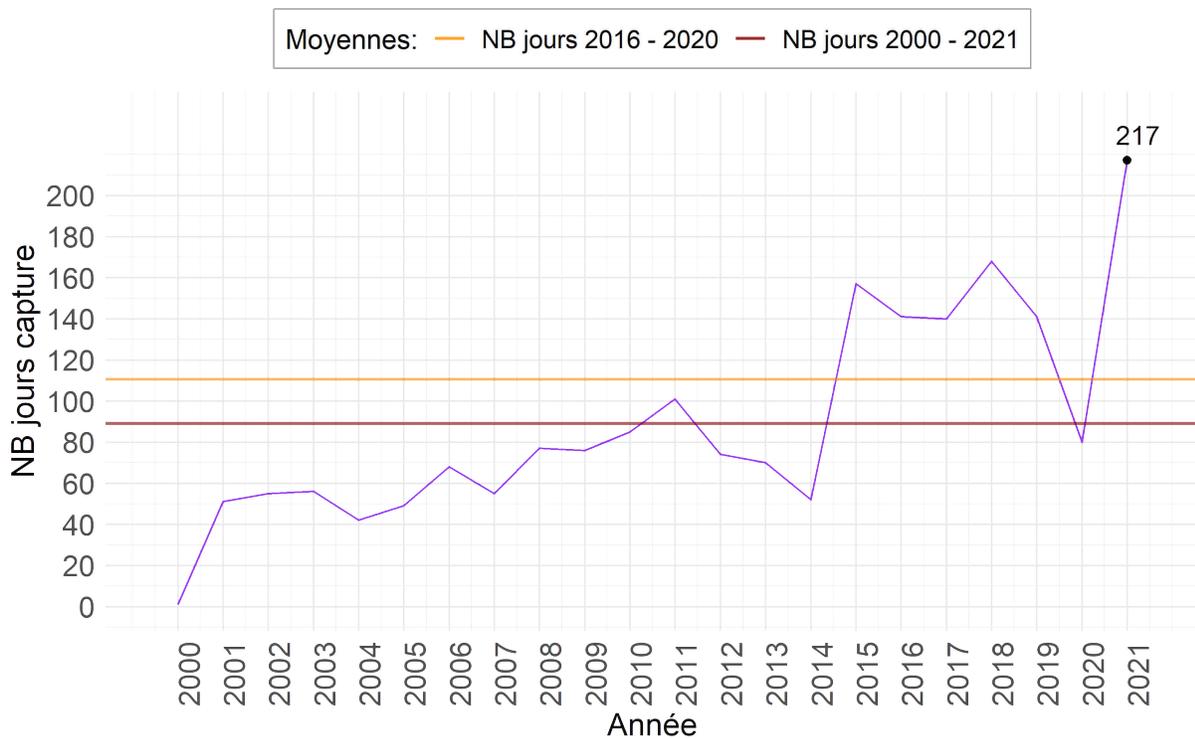


Figure 9 – Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)

3.2 Thème SEJOUR

3.2.1 Nombre annuel de captures

En 2021, 8.236 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 2.279 contrôles dans le cadre du protocole SEJOUR. Ceci représente une dans les baguages ainsi qu'une dans les contrôles par rapport aux captures SEJOUR de 2020. Plus globalement, les actions SEJOUR 2021 représentent une augmentation de 25,2% dans les baguages et une augmentation de 72,4% dans les contrôles par rapport à la période 2016-2020.

Lors des sessions SEJOUR, les 20 espèces les plus capturées en 2021 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rougegorge familier (ERIRUB), Pouillot véloce (PHYCOL), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Pouillot fitis (PHYLUS), Moineau domestique (PASDOM), Phragmite des joncs (ACRSCH), Rossignol philomèle (LUSMEG), Grive musicienne (TURPHI), Bouscarle de Cetti (CETCET), Locustelle tachetée (LOCNAE), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Merle noir (TURMER), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche noir (FICUCA), Mésange bleue (PARCAE), Troglodyte mignon (TROTRO), Verdier d'Europe (CARCHL). La Figure 11 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

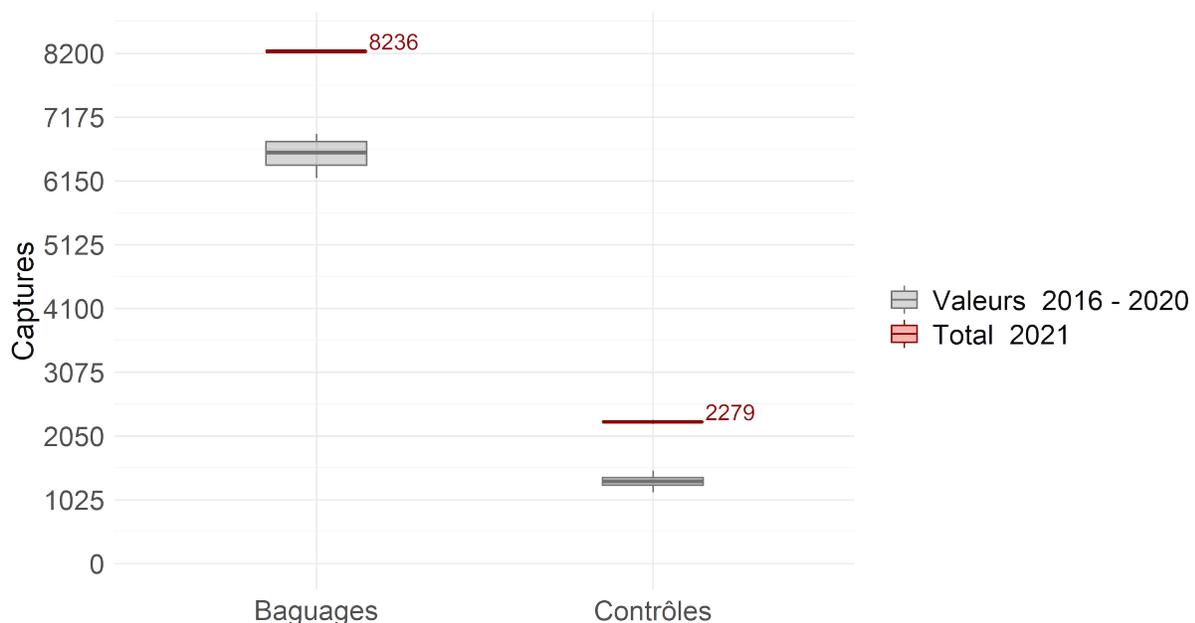


Figure 10 – Actions 2021 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR

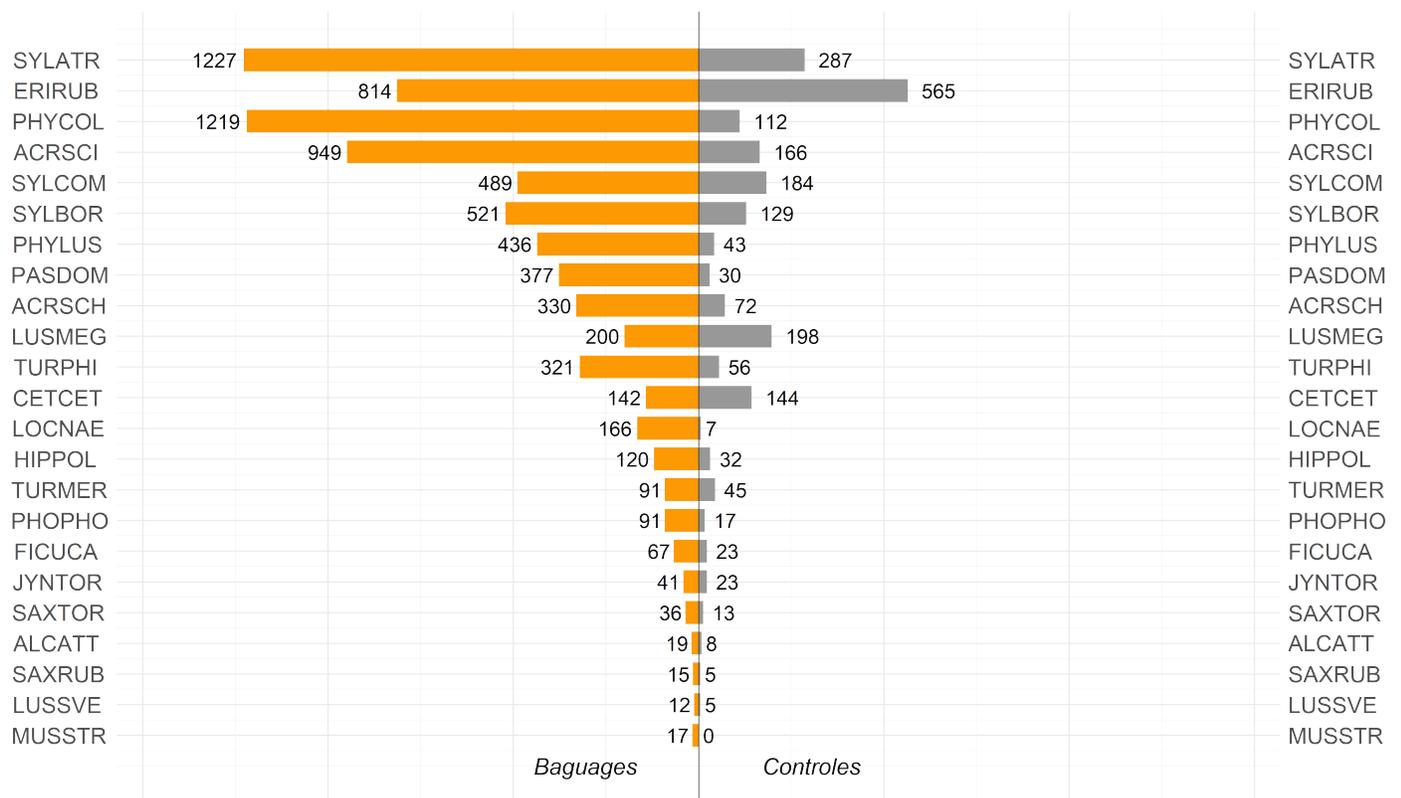


Figure 11 – *Comparaison des actions de baguage et contrôle de l'année 2021 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole SEJOUR*

3.2.2 Effort interannuel de captures

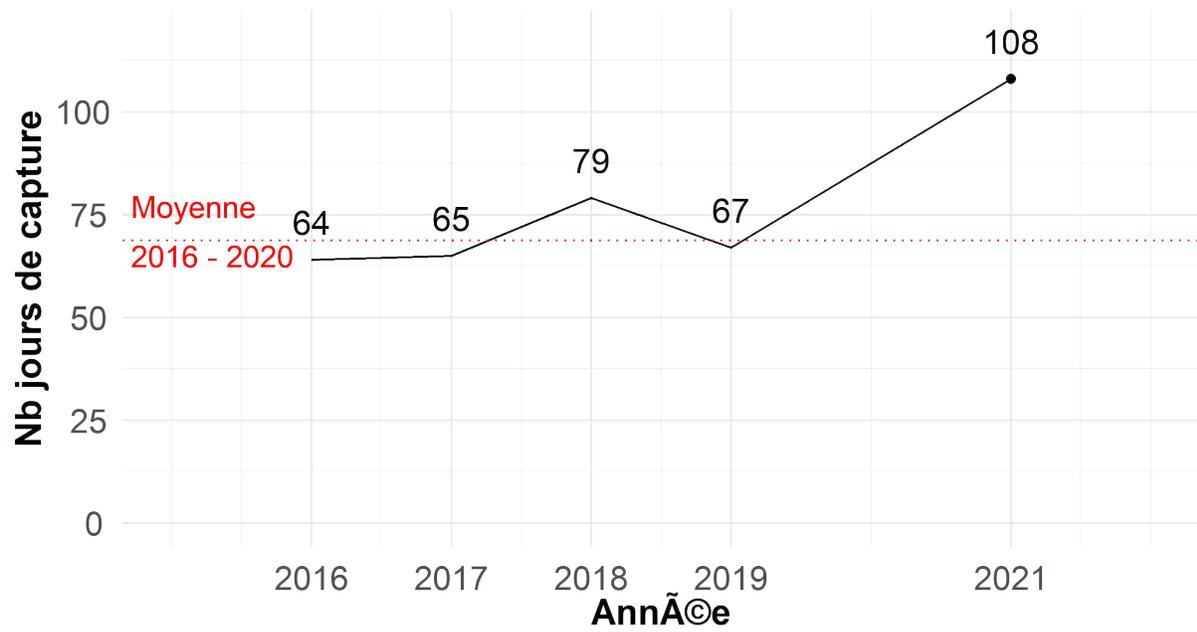


Figure 12 – Evolution du nombre de jours d’ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR

3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole SEJOUR à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole PHENO sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème PHENO](#).

Table 4 – Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions SEJOUR entre 2021 et 2020. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2021	Individus 2020	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1388	0	NA
Pouillot véloce	PHYCOL	1244	0	NA
Rougegorge familier	ERIRUB	1039	0	NA
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1015	0	NA
Fauvette des jardins	SYLBOR	587	0	NA
Fauvette grisette	SYLCOM	557	0	NA
Pouillot fitis	PHYLUS	458	0	NA
Moineau domestique	PASDOM	396	0	NA
Phragmite des joncs	ACRSCH	353	0	NA
Grive musicienne	TURPHI	352	0	NA
Rossignol philomèle	LUSMEG	254	0	NA
Bouscarle de Cetti	CETCET	191	0	NA
Locustelle tachetée	LOCNAE	166	0	NA
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	131	0	NA
Merle noir	TURMER	115	0	NA
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	102	0	NA
Gobemouche noir	FICUCA	79	0	NA
Torcol d'Europe	JYNTOR	49	0	NA
Tarier pâtre	SAXTOR	43	0	NA
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	26	0	NA
Tarier des prés	SAXRUB	19	0	NA
Gobemouche gris	MUSSTR	17	0	NA
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	16	0	NA

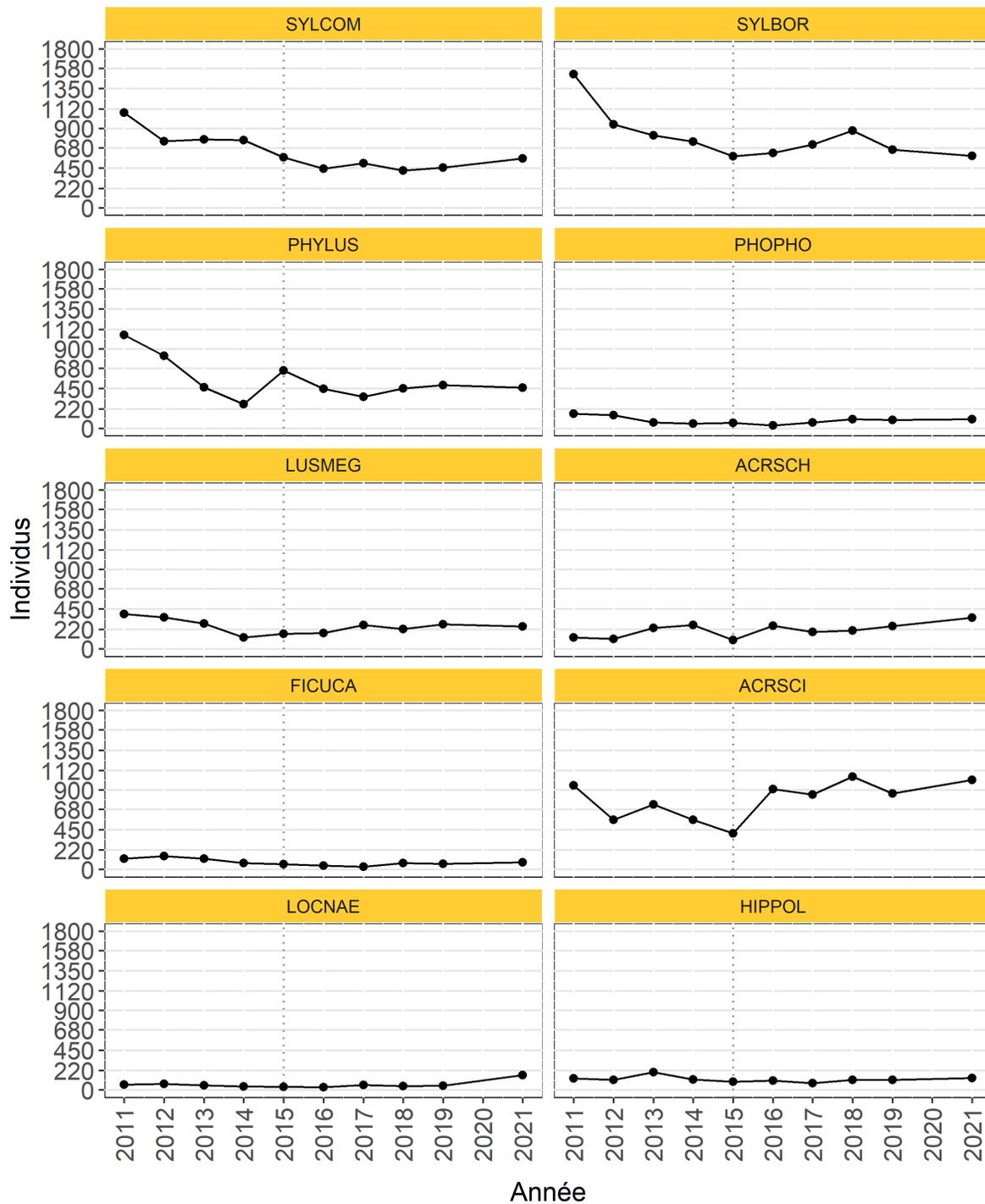


Figure 13 – Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

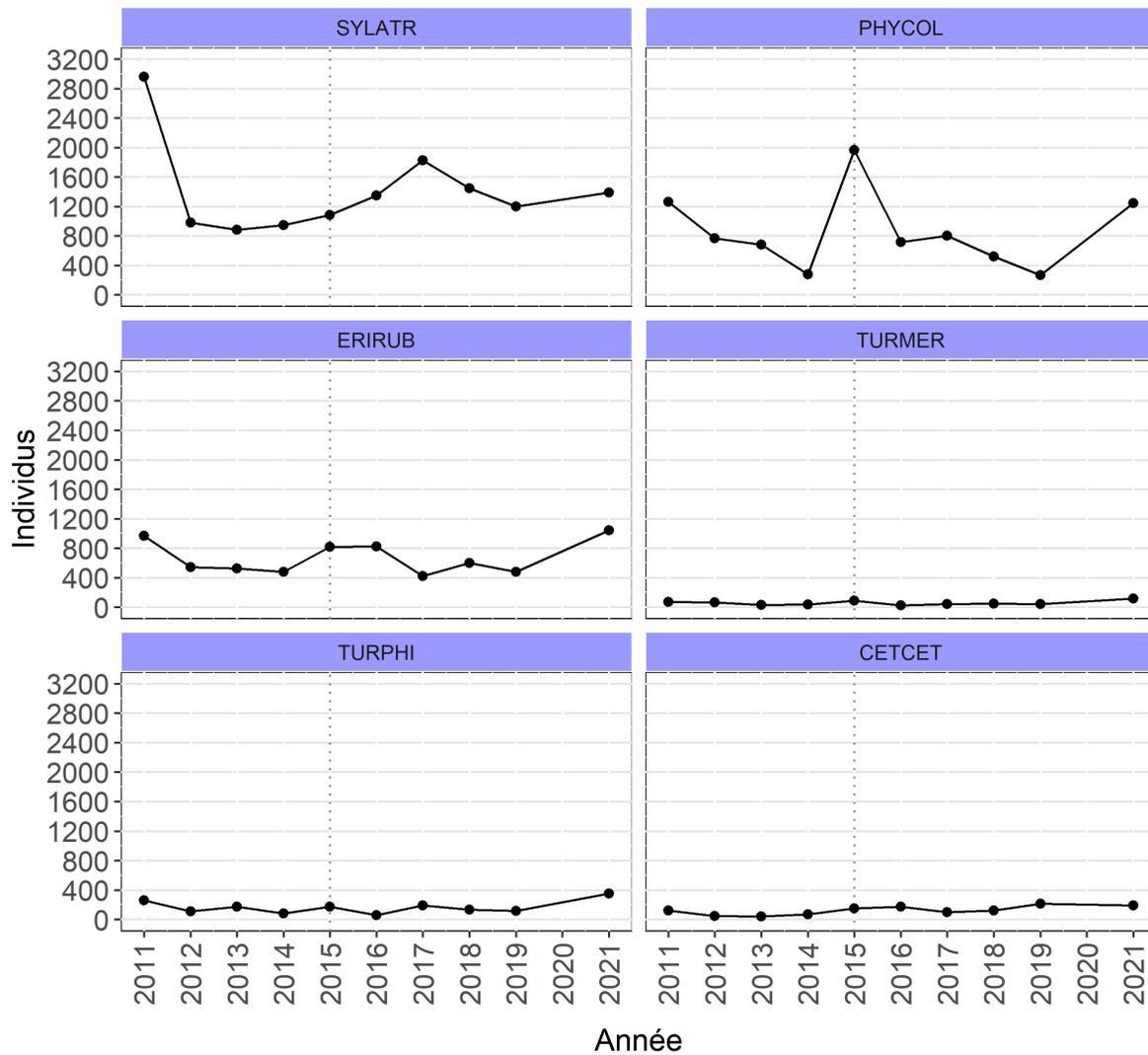


Figure 14 – Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 5 – Détail par espèce des captures SEJOUR pour l'année 2021. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1227	287	14,9	12,6
Pouillot véloce	PHYCOL	1219	112	14,8	4,9
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	949	166	11,5	7,3
Rougegorge familier	ERIRUB	814	565	9,9	24,8
Fauvette des jardins	SYLBOR	521	129	6,3	5,7
Fauvette grisette	SYLCOM	489	184	5,9	8,1
Pouillot fitis	PHYLUS	436	43	5,3	1,9
Moineau domestique	PASDOM	377	30	4,6	1,3
Phragmite des joncs	ACRSCH	330	72	4	3,2
Grive musicienne	TURPHI	321	56	3,9	2,5
Rossignol philomèle	LUSMEG	200	198	2,4	8,7
Locustelle tachetée	LOCNAE	166	7	2	0,3
Bouscarle de Cetti	CETCET	142	144	1,7	6,3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	120	32	1,5	1,4
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	91	17	1,1	0,7
Merle noir	TURMER	91	45	1,1	2
Mésange bleue	PARCAE	70	20	0,8	0,9
Troglodyte mignon	TROTRO	70	12	0,8	0,5
Gobemouche noir	FICUCA	67	23	0,8	1
Verdier d'Europe	CARCHL	66	3	0,8	0,1
Linotte mélodieuse	CARINA	48	4	0,6	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	41	23	0,5	1
Accenteur mouchet	PRUMOD	36	25	0,4	1,1
Tarier pâtre	SAXTOR	36	13	0,4	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	33	0	0,4	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	27	5	0,3	0,2
Grive mauvis	TURILI	24	5	0,3	0,2
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	21	11	0,3	0,5
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	19	8	0,2	0,4
Mésange charbonnière	PARMAJ	19	8	0,2	0,4
Hirondelle de rivage	RIPRIP	19	0	0,2	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	17	0	0,2	<0,05
Gobemouche gris	MUSSTR	17	0	0,2	<0,05
Tarier des prés	SAXRUB	15	5	0,2	0,2
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	12	5	0,1	0,2
Traquet motteux	OENOEN	11	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	9	1	0,1	<0,05

Cisticole des joncs	CISJUN	8	0	0,1	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	7	1	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	5	12	0,1	0,5
Pipit farlouse	ANTPRA	5	0	0,1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	5	0	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	5	1	0,1	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	4	0	<0,05	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	4	2	<0,05	0,1
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	3	1	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	3	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	2	0	<0,05	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	2	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	2	1	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	2	0	<0,05	<0,05
Perdrix rouge	ALEUFA	1	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASiotu	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	0	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	1	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	1	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	1	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	0	2	<0,05	0,1
Pinson du Nord	FRIMON	0	1	<0,05	<0,05
TOTAL		8236	2279	-	-

3.3 Thème PHENO

3.3.1 Nombre annuel de captures

En 2021, 8.475 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 2.252 contrôles dans le cadre du protocole PHENO. Ceci représente une diminution de 19,7% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 8,3% dans les contrôles par rapport aux captures PHENO de 2020. Plus globalement, les actions PHENO 2021 représentent une augmentation de 22,8% dans les baguages et une augmentation de 56% dans les contrôles par rapport à la période 2016-2020.

Lors des sessions PHENO, les 20 espèces les plus capturées du 2021 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rougegorge familier (ERIRUB), Fauvette des jardins (SYLBOR), Fauvette grisette (SYLCOM), Pouillot véloce (PHYCOL), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Pouillot fitis (PHYLUS), Grive musicienne (TURPHI), Moineau domestique (PASDOM), Rossignol philomèle (LUSMEG), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Bouscarle de Cetti (CETCET), Merle noir (TURMER), Phragmite des joncs (ACRSCH), Gobemouche noir (FICUCA), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Tarier des prés (SAXRUB), Tarier pâtre (SAXTOR), Torcol d'Europe (JYNTOR); par ordre décroissant. La Figure 15 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

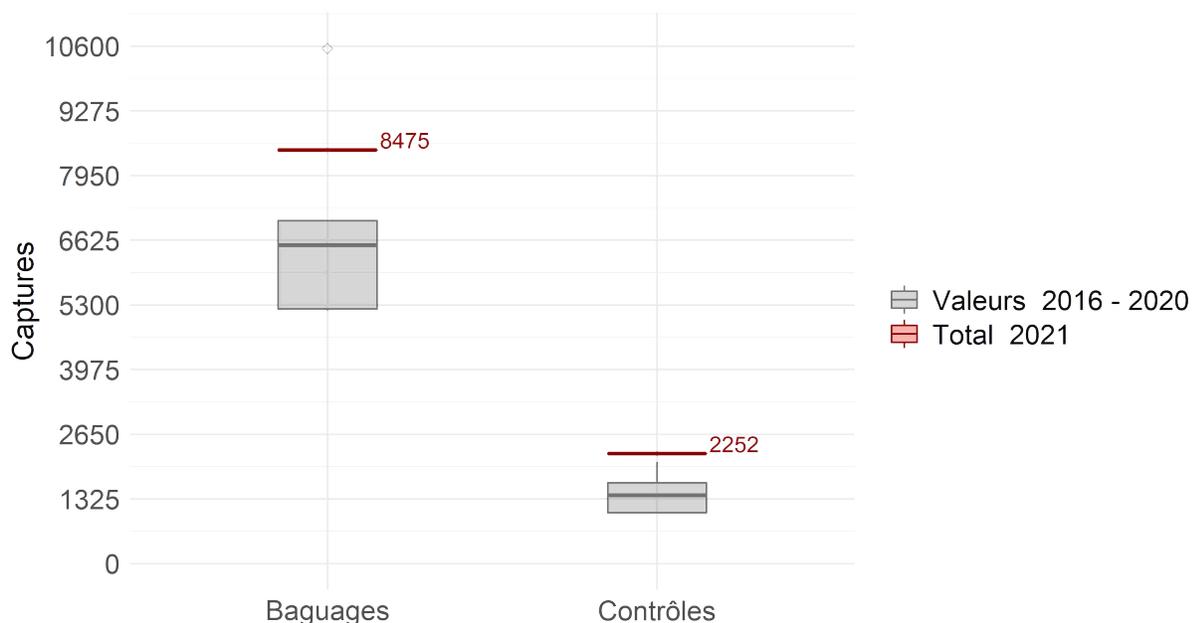


Figure 15 - Actions 2021 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO

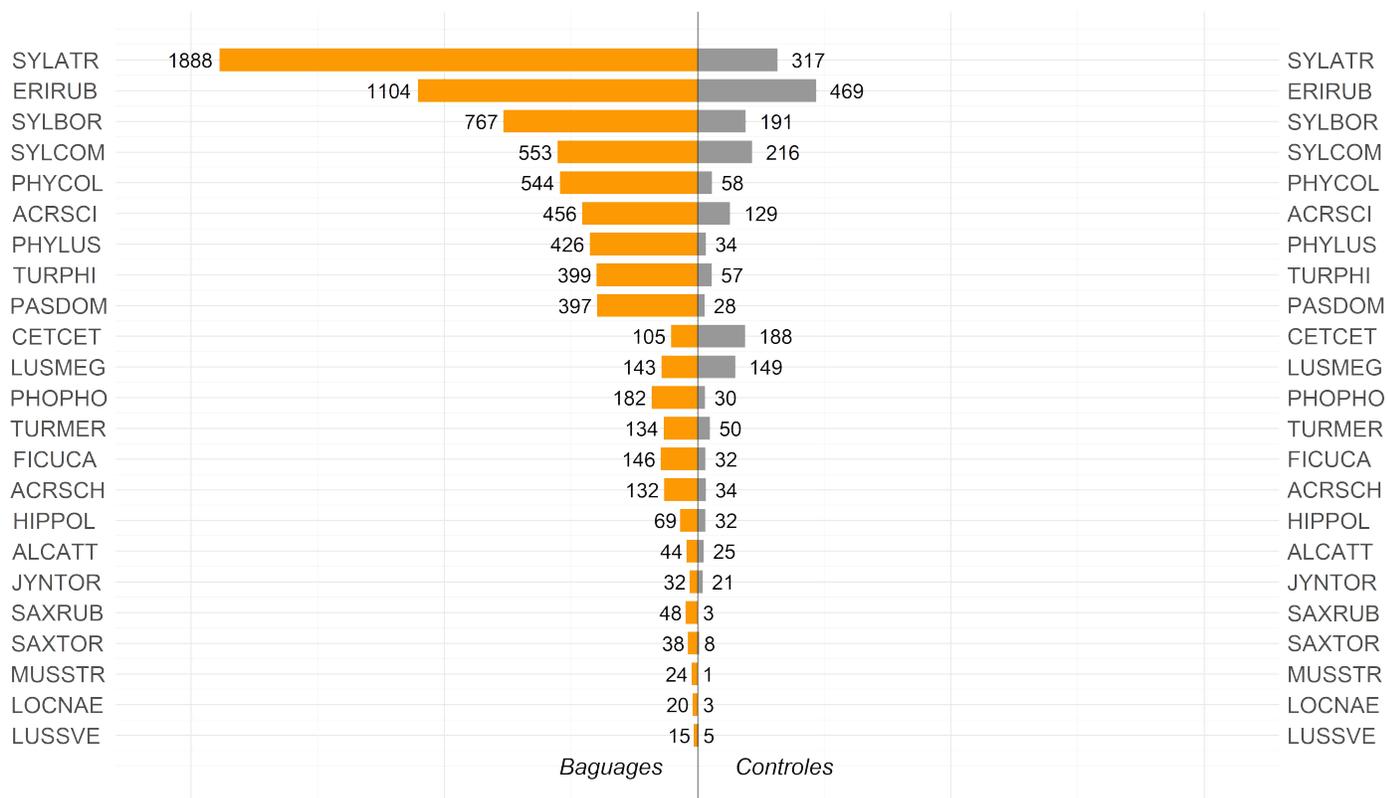


Figure 16 – Comparaison des actions de baguage et contrôle de l'année 2021 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole PHENO

3.3.2 Effort interannuel de captures

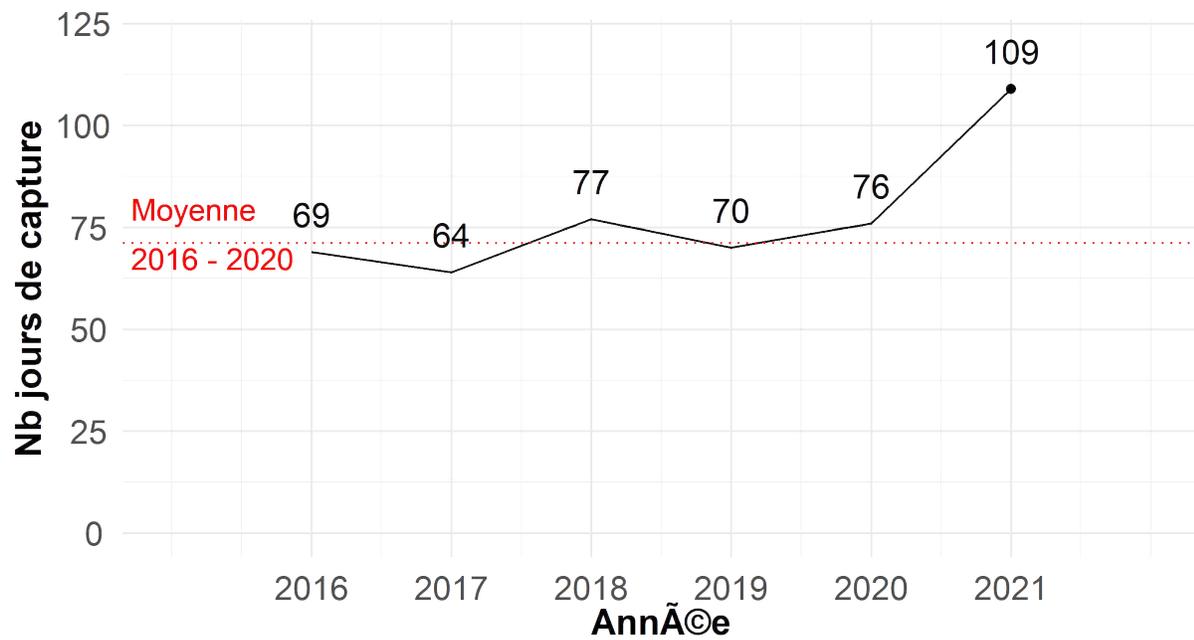


Figure 17 – Evolution du nombre de jours d’ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO

3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole PHENO à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole SEJOUR sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème SEJOUR](#).

Table 6 – Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions PHENO entre 2021 et 2020. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2021	Individus 2020	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	2021	1853	+9.1
Rougegorge familier	ERIRUB	1254	1079	+16.2
Fauvette des jardins	SYLBOR	848	981	-13.6
Fauvette grisette	SYLCOM	634	850	-25.4
Pouillot véloce	PHYCOL	574	1028	-44.2
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	529	1092	-51.6
Pouillot fitis	PHYLUS	439	665	-34
Grive musicienne	TURPHI	424	269	+57.6
Moineau domestique	PASDOM	413	635	-35
Rossignol philomèle	LUSMEG	195	243	-19.8
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	191	128	+49.2
Bouscarle de Cetti	CETCET	180	168	+7.1
Merle noir	TURMER	158	68	+132.4
Phragmite des joncs	ACRSCH	155	432	-64.1
Gobemouche noir	FICUCA	151	103	+46.6
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	83	175	-52.6
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	48	103	-53.4
Tarier des prés	SAXRUB	48	22	+118.2
Tarier pâtre	SAXTOR	44	54	-18.5
Torcol d'Europe	JYNTOR	41	66	-37.9
Gobemouche gris	MUSSTR	25	22	+13.6
Locustelle tachetée	LOCNAE	22	51	-56.9
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	16	22	-27.3

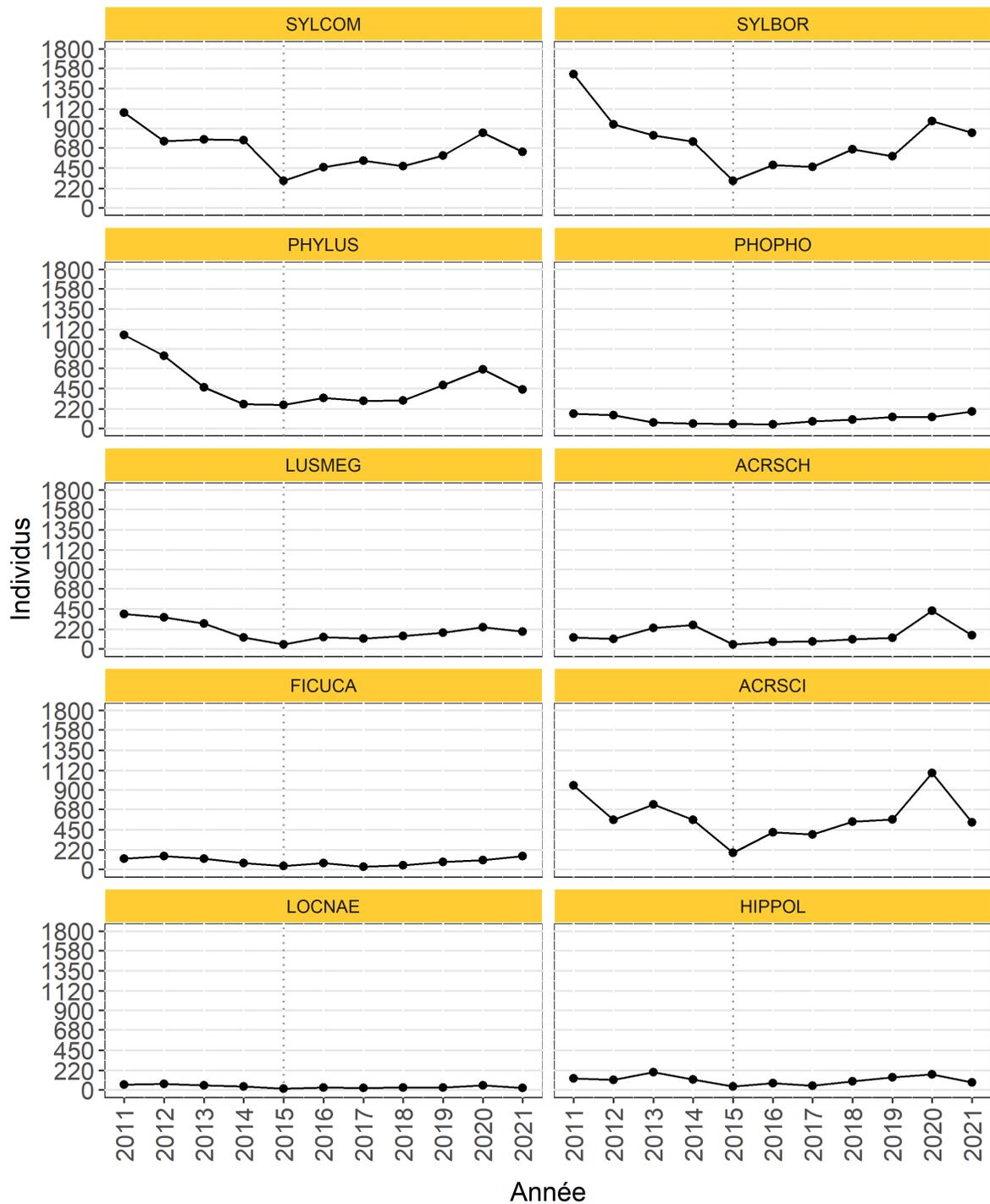


Figure 18 – Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

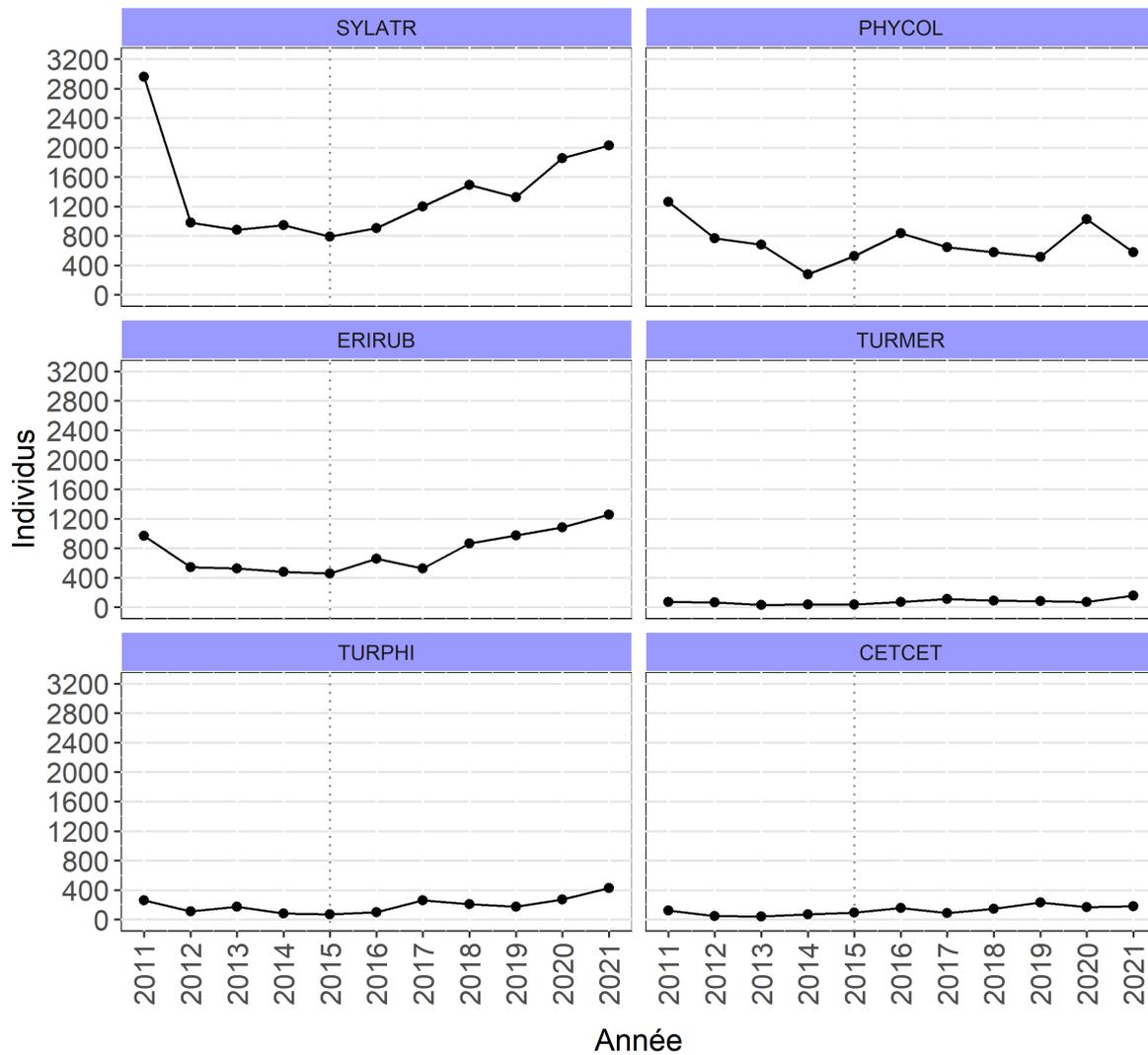


Figure 19 – Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 7 – Détail par espèce des captures PHENO pour l'année 2021. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1888	317	22,3	14,1
Rougegorge familier	ERIRUB	1104	469	13	20,8
Fauvette des jardins	SYLBOR	767	191	9,1	8,5
Fauvette grisette	SYLCOM	553	216	6,5	9,6
Pouillot véloce	PHYCOL	544	58	6,4	2,6
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	456	129	5,4	5,7
Pouillot fitis	PHYLUS	426	34	5	1,5
Grive musicienne	TURPHI	399	57	4,7	2,5
Moineau domestique	PASDOM	397	28	4,7	1,2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	182	30	2,1	1,3
Gobemouche noir	FICUCA	146	32	1,7	1,4
Rossignol philomèle	LUSMEG	143	149	1,7	6,6
Merle noir	TURMER	134	50	1,6	2,2
Phragmite des joncs	ACRSCH	132	34	1,6	1,5
Bouscarle de Cetti	CETCET	105	188	1,2	8,3
Verdier d'Europe	CARCHL	103	3	1,2	0,1
Hirondelle de rivage	RIPRIP	99	2	1,2	0,1
Pipit farlouse	ANTPRA	91	3	1,1	0,1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	69	32	0,8	1,4
Troglodyte mignon	TROTRO	69	14	0,8	0,6
Mésange bleue	PARCAE	62	33	0,7	1,5
Accenteur mouchet	PRUMOD	52	32	0,6	1,4
Tarier des prés	SAXRUB	48	3	0,6	0,1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	44	25	0,5	1,1
Grive mauvis	TURILI	44	1	0,5	<0,05
Tarier pâtre	SAXTOR	38	8	0,4	0,4
Étourneau sansonnet	STUVUL	38	4	0,4	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	32	21	0,4	0,9
Mésange charbonnière	PARMAJ	32	27	0,4	1,2
Chardonneret élégant	CARLIS	31	1	0,4	<0,05
Gobemouche gris	MUSSTR	24	1	0,3	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	22	1	0,3	<0,05
Locustelle tachetée	LOCNAE	20	3	0,2	0,1
Pinson des arbres	FRICOE	18	1	0,2	<0,05
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	17	19	0,2	0,8

Traquet motteux	OENOE	16	2	0,2	0,1
Pipit des arbres	ANTRI	15	0	0,2	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	15	5	0,2	0,2
Bruant proyer	MILCAL	14	2	0,2	0,1
Rougequeue noir	PHOOCH	9	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	8	0	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	7	19	0,1	0,8
Chouette effraie	TYTALB	7	0	0,1	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOU	6	0	0,1	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	5	0	0,1	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	5	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	5	3	0,1	0,1
Cisticole des joncs	CISJUN	4	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	4	0	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	2	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	2	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	2	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	2	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	2	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	1	0	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	1	0	<0,05	<0,05
Canard colvert	ANAHOS	1	0	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	1	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	1	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	1	0	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette pitchou	SYLUND	1	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	1	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	0	4	<0,05	0,2
Pouillot de Bonelli	PHYBON	0	1	<0,05	<0,05
TOTAL		8475	2252	-	-

3.4 Thème STAGE

L'évolution de captures annuelles sur ce protocole représente le nombre de captures faites lors des stages de formation et qualification OFB-CRBPO/MNHN sur la Réserve Naturelle. En effet, lors des stages de qualification de baguage, les captures effectuées sont intégrées dans le cadre de ce protocole (cf section 2.3). Viennent aussi s'ajouter les captures effectuées le soir sur des opérations de dortoirs d'Hirondelle ou de Bergeronnettes expliquant ainsi la grande variabilité interannuelle des captures.

3.4.1 Captures de l'année

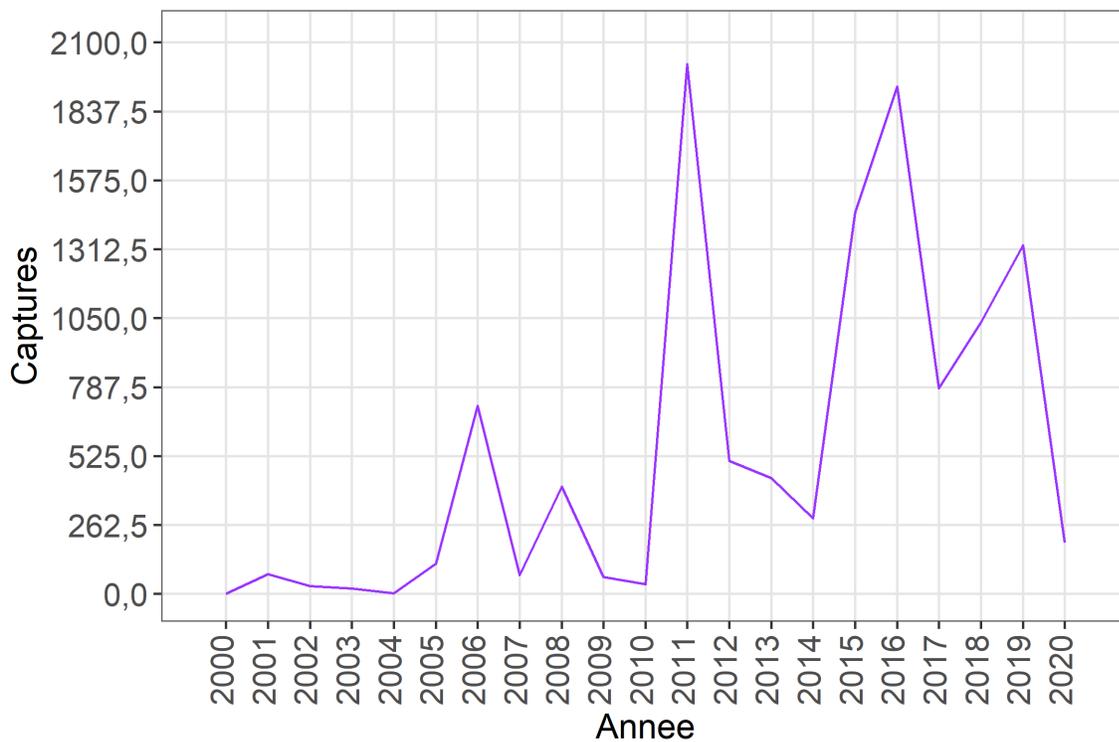


Figure 20 – *Évolution des captures sur le protocole STAGE*

3.5 Thème STOC Capture

3.5.1 Nombre annuel de captures

En 2021, 383 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 207 contrôles dans le cadre du protocole STOC. Ceci représente une augmentation de 62,3% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 12,5% dans les contrôles par rapport aux captures STOC de 2020. Plus globalement, les actions STOC 2021 représentent une augmentation de 15,8% dans les baguages et une augmentation de 32,5% dans les contrôles par rapport à la période 2016-2020.

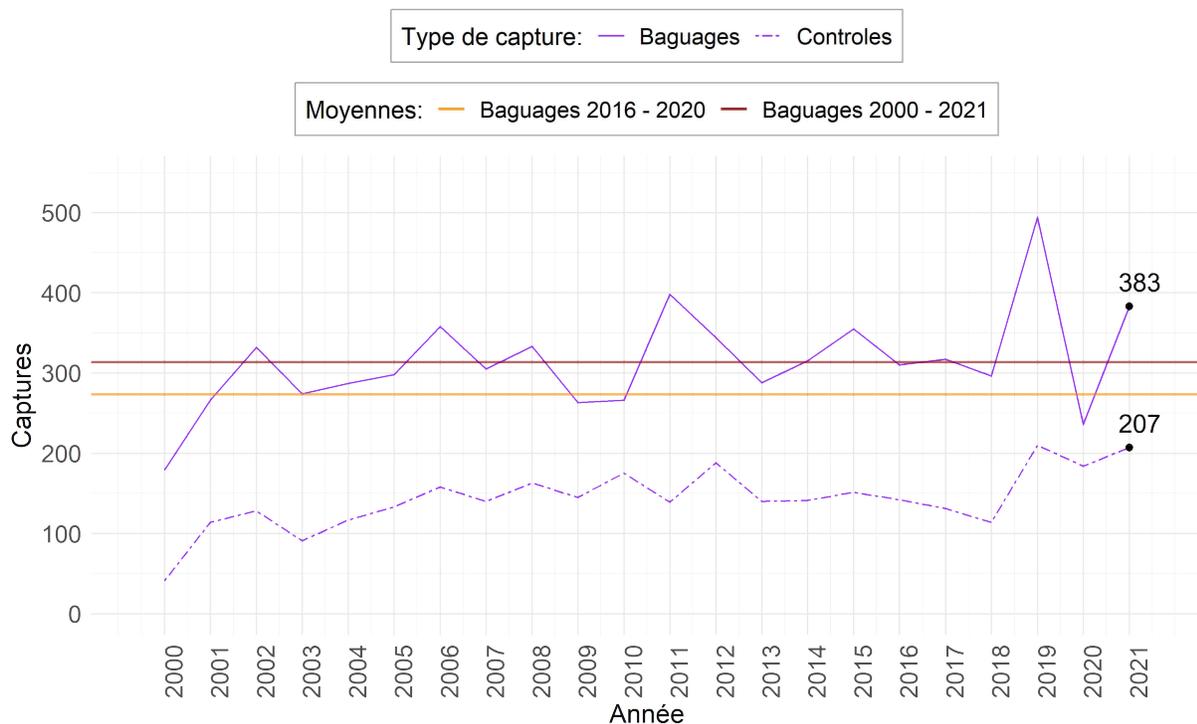


Figure 21 – Évolution des captures sur le protocole STOC

Lors de cette section STOC, sont détaillées les 20 espèces les PLUS représentées de la station: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familier (ERIRUB), Chardonneret élégant (CARLIS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Verdier d'Europe (CARCHL), Pie-grièche écorcheur (LANRIO), Bruant proyer (MILCAL), Accenteur mouchet (PRUMOD), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol

d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Tourterelle des bois (STRTUR), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Linotte mélodieuse (CARINA), Chardonneret élégant (CARLIS), Tarier pâtre (SAXTOR).

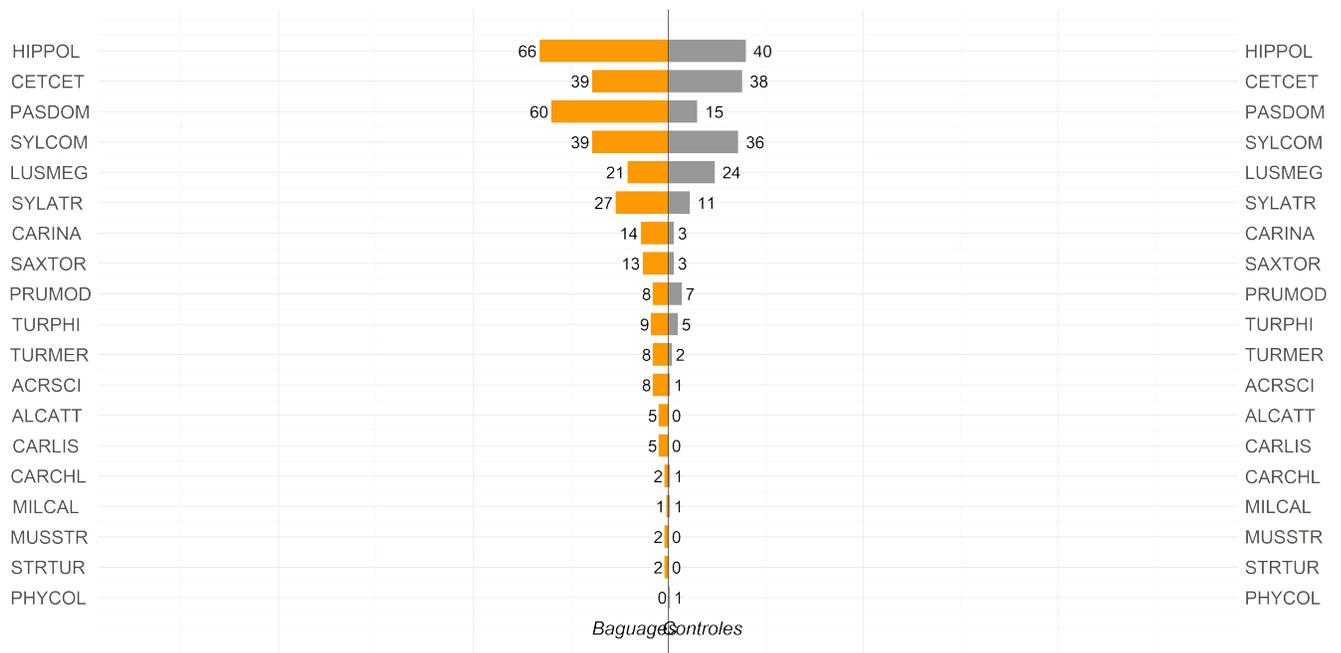


Figure 22 – Comparaison des actions de baguage et contrôle de l'année 2021 pour les espèces appartenant au cortège des 20 cibles - protocole STOC

3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Table 8 – Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions STOC entre 2021 et 2020. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2021	Individus 2020	Rapport chiffres en %
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	78	52	+50
Moineau domestique	PASDOM	71	54	+31.5
Fauvette grisette	SYLCOM	53	45	+17.8
Bouscarle de Cetti	CETCET	49	38	+28.9
Rossignol philomèle	LUSMEG	31	29	+6.9
Fauvette à tête noire	SYLATR	30	17	+76.5
Linotte mélodieuse	CARINA	15	2	+650
Tarier pâtre	SAXTOR	14	6	+133.3
Accenteur mouchet	PRUMOD	13	7	+85.7
Grive musicienne	TURPHI	10	4	+150
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	9	8	+12.5
Merle noir	TURMER	9	11	-18.2
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	5	7	-28.6
Chardonneret élégant	CARLIS	5	4	+25
Verdier d'Europe	CARCHL	3	4	-25
Bruant proyer	MILCAL	2	3	-33.3
Gobemouche gris	MUSSTR	2	0	NA
Tourterelle des bois	STRTUR	2	4	-50
Pouillot véloce	PHYCOL	1	0	NA
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	0	3	-100

3.5.3 Synthèse annuelle des contrôles

Sur les 207 actions de contrôle de 2021, 97,7% sont des individus autocontrôlés. Pour l'année 2020, ce pourcentage était de 97,3%. La moyenne 2000-2021 est de 96,4%. Cette donnée est semblable à la proportion des contrôles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus contrôlés (98,6% pour 2021; 98,6% pour 2020; la moyenne 2000-2021 mise à jour est du 97,6%).

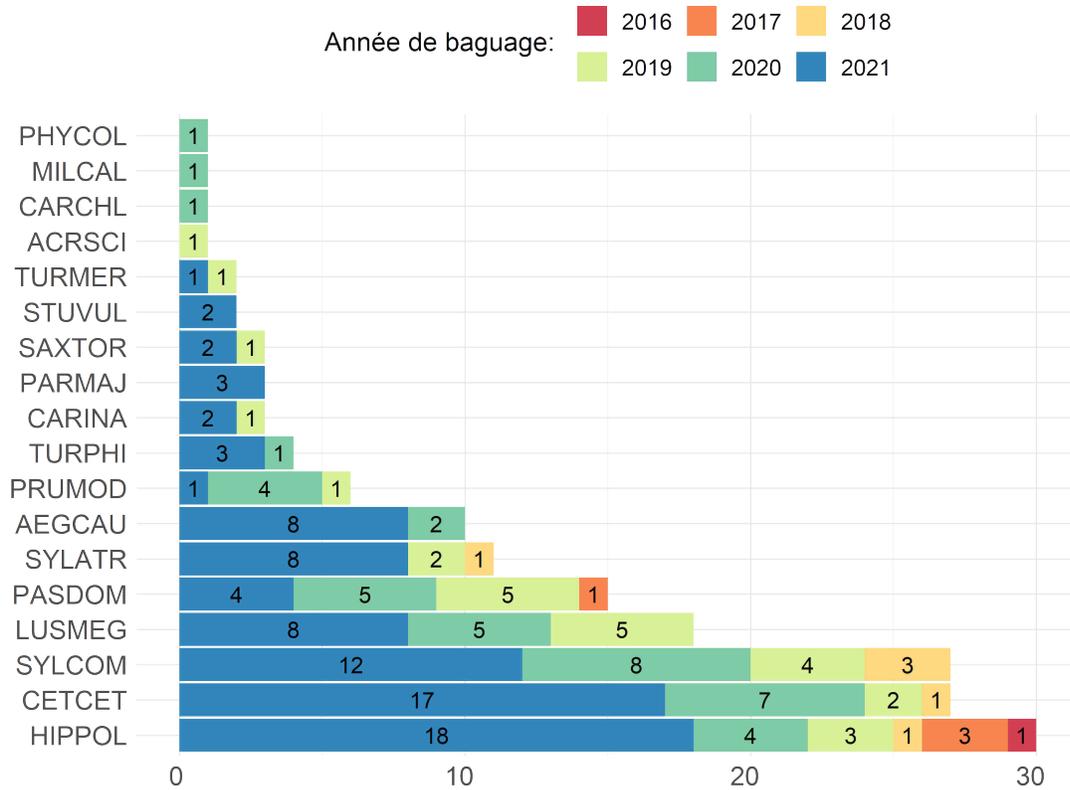


Figure 23 – Nombre de contrôles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)

3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 9 – Détail par espèce des captures STOC pour l'année 2021. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	66	40	17,2	19,3
Moineau domestique	PASDOM	60	15	15,7	7,2
Bouscarle de Cetti	CETCET	39	38	10,2	18,4
Fauvette grisette	SYLCOM	39	36	10,2	17,4
Fauvette à tête noire	SYLATR	27	11	7	5,3
Étourneau sansonnet	STUVUL	22	2	5,7	1
Rosignol philomèle	LUSMEG	21	24	5,5	11,6
Mésange à longue queue	AEGCAU	17	14	4,4	6,8
Linotte mélodieuse	CARINA	14	3	3,7	1,4
Tarier pâtre	SAXTOR	13	3	3,4	1,4
Mésange charbonnière	PARMAJ	10	3	2,6	1,4
Grive musicienne	TURPHI	9	5	2,4	2,4
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	8	1	2,1	0,5
Accenteur mouchet	PRUMOD	8	7	2,1	3,4
Merle noir	TURMER	8	2	2,1	1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	5	0	1,3	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	5	0	1,3	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	2	1	0,5	0,5
Gobemouche gris	MUSSTR	2	0	0,5	<0,05
Mésange bleue	PARCAE	2	0	0,5	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	2	0	0,5	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	1	0	0,3	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	0	0,3	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	1	1	0,3	0,5
Rougequeue noir	PHOOCH	1	0	0,3	<0,05
Pouillot véloce	PHYCOL	0	1	<0,05	0,5
TOTAL		383	207	-	-

Un rapport infographique concernant les données STOC Capture de la station de Plaisance est réalisée de manière annuelle par le CRBPO. Nous avons donc choisi de ne pas développer davantage notre analyse du thème STOC, et nous encourageons les lecteurs à se diriger vers le document en question. Il sera mis à disponibilité du public sur la section *Documentation*⁹ de notre site web¹.

4 Bibliographie et webgraphie

1. LPO-France (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Les Fonderies Royales 17300 Rochefort), réseau Echappées Nature Charente-Maritime & Nathalie Bourret. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/>.
2. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.222 - Dunes grises de Gascogne (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9379.
3. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux. <https://crbpo.mnhn.fr/>.
4. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme SEJOUR de halte migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>.
5. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme PHENOlogie migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>.
6. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme STOC Capture. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>.
7. Projet Barge à queue noire. Saisie d' observations de Limicoles. Base Limicoles. <https://www.bargeaqueu noire.org/base-limicoles/>.
8. Limitrack - Suivi des Oiseaux Limicoles des Pertuis Charentais. Accueil. <https://limitrack.univ-lr.fr/>.
9. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France). RNNMO - Documentation. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>.
10. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.3 - Lettes dunaires humides (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1196.
11. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.252 - Fourrés dunaires mixtes (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9372.
12. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.29 - Dunes boisées (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3916.

13. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1389.
14. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Le stage de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>.
15. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Calendrier des Stages de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique150>.

5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2021)

Dans la période 2000-2021, 191.057 oiseaux ont été capturés sur la station de baguage dans le cadre des protocoles CRBPO (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE). Ces individus font partie du total de 189.003 baguages et 30.769 contrôles. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des captures par espèce.

Table 10 – *Détail toutes captures de la Station de Plaisance, par espèce. Les pourcentages sont calculés par rapport aux total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	31.984	3.097	16,9	10,1
Fauvette des jardins	SYLBOR	19.579	2.648	10,4	8,6
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	16.223	2.467	8,6	8
Pouillot véloce	PHYCOL	15.947	835	8,4	2,7
Fauvette grisette	SYLCOM	15.426	4.662	8,2	15,2
Rougegorge familier	ERIRUB	14.617	3.843	7,7	12,5
Pouillot fitis	PHYLUS	13.433	752	7,1	2,4
Moineau domestique	PASDOM	11.980	706	6,3	2,3
Hirondelle de rivage	RIPRIP	6.729	93	3,6	0,3
Rosignol philomèle	LUSMEG	5.432	2.809	2,9	9,1
Phragmite des joncs	ACRSCH	3.996	507	2,1	1,6
Grive musicienne	TURPHI	3.464	398	1,8	1,3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	2.981	589	1,6	1,9
Gobemouche noir	FICUCA	2.483	230	1,3	0,7
Bouscarle de Cetti	CETCET	2.458	2.852	1,3	9,3
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	2.228	209	1,2	0,7
Étourneau sansonnet	STUVUL	1.640	42	0,9	0,1
Merle noir	TURMER	1.275	629	0,7	2
Verdier d'Europe	CARCHL	1.255	53	0,7	0,2
Locustelle tachetée	LOCNAE	1.137	81	0,6	0,3
Torcol d'Europe	JYNTOR	1.041	314	0,6	1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	1.010	462	0,5	1,5
Hirondelle rustique	HIRRUS	914	27	0,5	0,1
Accenteur mouchet	PRUMOD	859	650	0,5	2,1
Chardonneret élégant	CARLIS	833	38	0,4	0,1
Tarier pâtre	SAXTOR	805	257	0,4	0,8
Tarier des prés	SAXRUB	803	69	0,4	0,2
Mésange bleue	PARCAE	747	143	0,4	0,5
Linotte mélodieuse	CARINA	704	32	0,4	0,1

Troglodyte mignon	TROTRO	699	73	0,4	0,2
Bergeronnette printanière	MOTFLA	659	15	0,3	<0,05
Gobemouche gris	MUSSTR	621	26	0,3	0,1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	572	127	0,3	0,4
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	496	154	0,3	0,5
Mésange charbonnière	PARMAJ	453	357	0,2	1,2
Traquet motteux	OENOE	308	9	0,2	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	291	11	0,2	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	275	69	0,1	0,2
Bruant des roseaux	EMBSCH	267	10	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	262	8	0,1	<0,05
Pipit des arbres	ANTRI	250	2	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	211	2	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	199	7	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	195	189	0,1	0,6
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	172	97	0,1	0,3
Rougequeue noir	PHOOCH	165	3	0,1	<0,05
Grive mauvis	TURILI	121	9	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	78	14	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	72	3	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	61	1	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOU	52	4	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	50	8	<0,05	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	44	2	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	39	12	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	29	4	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	27	10	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	24	15	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	21	1	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	18	1	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	16	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	16	0	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	14	1	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	14	1	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	13	10	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	11	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	11	3	<0,05	<0,05
Pipit rousseline	ANTRIS	9	2	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	9	3	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	9	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	9	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	8	0	<0,05	<0,05
Bruant ortolan	EMBHOR	8	0	<0,05	<0,05

Pinson du Nord	FRIMON	8	1	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	8	1	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	7	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	7	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	6	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	6	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	6	1	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	6	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	5	0	<0,05	<0,05
Bécassine des marais	GALAGO	5	0	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	5	1	<0,05	<0,05
Bécasseau minute	CALUTA	4	2	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	4	0	<0,05	<0,05
Aigrette garzette	EGRGAR	4	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	4	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	4	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	4	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	4	2	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	3	0	<0,05	<0,05
Loriot d'Europe	ORIORI	3	0	<0,05	<0,05
Pie bavarde	PICPIC	3	1	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	3	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	3	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	2	2	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	2	0	<0,05	<0,05
Caille des blés	COTNIX	2	0	<0,05	<0,05
Pic épeichette	DENMIN	2	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	2	0	<0,05	<0,05
Rousserolle Isabelle	ACRAGR	1	0	<0,05	<0,05
Perdrix rouge	ALEUFA	1	0	<0,05	<0,05
Canard colvert	ANAHOS	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Bécasseau cocorli	CALFER	1	0	<0,05	<0,05
Sizerin flammé	CARMEA	1	0	<0,05	<0,05
Busard Saint-Martin	CIRCYA	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs bottée	HIPCAL	1	1	<0,05	<0,05
Hypolaïs pâle	HIPPAL	1	0	<0,05	<0,05
Mouette rieuse	LARRID	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivoine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05

Fauvette pitchou	SYLUND	1	0	<0,05	<0,05
Viréo aux yeux rouges	VIROLI	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		189.003	30.769	-	-
